Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 4311 – 09

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'HISTOIRE GÉNÉRALE – 2e SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE:

DEVIS

Direction du matériel didactique

Juillet 1982

87-01230/

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'HISTOIRE GÉNÉRALE – 2e SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE

DEVIS

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05302 – 8

Dépôt légal – troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

LA FICHE D'IDENTIFICATION 3

PREMIÈRE PARTIE

1. Les caractéristiques du programme d'histoire générale et les considérations générales pour la production du matériel didactique de base 5

1.1 La situation du programme 7

1.1.1 Un rappel historique 7

1.1.2 L'esprit du programme 8

1.1.2.1 Les principes directeurs 8

1.1.2.2 Les connaissances historiques et les valeurs 8

1.1.3 Les éléments de nouveauté 10

1.1.3.1 Une information liée à une formation historique 10

1.1.3.2 Une comparaison entre le programme actuel et le nouveau programme 11

1.1.3.3 Une histoire explicative et une participation optimale des élèves 13

1.1.3.4 Une intégration du présent 14

1.1.3.5 Un guide pédagogique innovateur 14

1.2 La structure du programme 15

1.2.1 La présentation par objectifs à situer dans une perspective humaniste 15

1.2.2 La structure chronologique 15

1.2.3 D'autres possibilités de structuration 16

1.2.3.1 Une approche à partir des thèmes diachroniques..... 16

1.2.3.2 Une approche intégrant l'histoire locale .. 16

1.3 La structure du matériel de base 17

1.3.1 Quelques considérations pratiques 17

1.3.1.1 L'analyse de l'utilisation du matériel didactique 17

1.3.1.2 Les changements impliqués pour les enseignants 18

1.3.1.3 Les liens avec les autres programmes 18

1.3.2 Le rôle du manuel de l'élève 20

1.3.2.1 Un fil conducteur dans la démarche d'apprentissage 20

1.3.2.2 Un générateur d'activités 21

1.3.3 Le rôle et le contenu du matériel de classe 22

1.3.4 Le rôle du guide de l'enseignant 23

1.3.4.1 Une fonction de soutien pédagogique 23

1.3.4.2 Une fonction d'enrichissement pédagogique . 23

DEUXIÈME PARTIE

2. Le manuel de l'élève 25

2.1 Les caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire au niveau secondaire 27

2.1.1 Une démarche réflexive 27

2.1.2 Une démarche historique 28

2.1.3 Une démarche synthétique 28

2.1.4 Une démarche active 29

2.2 Les objectifs 30

2.2.1 La répartition des objectifs obligatoires et facultatifs 30

2.2.1.1 Les objectifs facultatifs 30

2.2.2 L'enrichissement 32

2.2.2.1 L'utilisation de thèmes diachroniques 32

2.2.2.2 L'utilisation de l'histoire locale 33

2.2.3 Les objectifs qui doivent être poursuivis tout au long du programme 33

2.2.3.1 La mesure du temps historique 34

2.2.3.2 La démarche historique 35

2.2.3.3 Les aspects de continuité: la société occidentale et son passé 35

2.2.4 Le développement de l'esprit de synthèse 36

2.2.4.1 Une caractéristique fondamentale 36

2.2.4.2 L'articulation des informations 36

2.3 Les activités d'apprentissage 38

2.3.1 Les caractéristiques des activités d'apprentissage . 38

2.3.2 Les mises en situation 39

2.3.3 Le contenu historique 40

2.3.3.1 Les événements 40

2.3.3.2 Les personnages 41

2.3.3.3 Les concepts 41

2.3.4 La représentation et la mesure du temps historique . 43

2.3.5 La représentation de l'espace dans le temps 44

2.3.6 L'utilisation des documents écrits et figurés 47

2.3.6.1 Les fonctions des documents 47

2.3.6.2 Les documents écrits 48

2.3.6.3 Les documents figurés (les illustrations) . 50

2.3.6.4 La méthode de recherche 51

2.3.7 Les résumés 52

2.3.8 Les activités de synthèse 54

2.3.9 Les activités d'évaluation formative 55

2.4 Les aspects physiques du manuel de l'élève 55

2.4.1 La forme 55

2.4.2 Le format 56

2.4.3 Un manuel attrayant, résistant et réutilisable 56

2.4.4 La répartition du contenu: récits, documents et activités 57

2.5 La communication pédagogique et la lisibilité 58

2.5.1 La lisibilité 58

2.5.1.1 Le vocabulaire général et spécialisé 59

2.5.1.2 La syntaxe 60

2.5.1.3 Les consignes 60

2.5.1.4 Les ensembles rédactionnels 61

2.5.2 La présentation graphique 62

2.5.2.1 La mise en pages 62

2.5.2.2 L'utilisation des couleurs 63

2.5.2.3 Les caractères typographiques 63

2.5.2.4 Les illustrations 64

2.5.3 La nécessité de donner du sens 65

2.6 Les outils de consultation 65

2.6.1 La table des matières 66

2.6.2 Le glossaire et l'index historique 66

2.6.2.1 Les définitions 66

2.6.2.2 Le glossaire-index 67

2.6.2.3 L'index historique 67

2.6.3 La bibliographie 68

2.6.4 Les annexes 68

TROISIÈME PARTIE

3. Le matériel de classe 71

3.1 La nécessité d'un matériel de classe de base 73

3.2 La documentation visuelle, audio-visuelle et imprimée nécessaire 74

3.2.1 Les cartes murales 74

3.2.2 Le document-synthèse audio-visuel par module 75

3.2.3 Les ensembles de documents écrits et visuels 77

3.3 La documentation visuelle, audio-visuelle et imprimée complémentaire 79

3.3.1 Les lignes du temps et les frises du temps 79

3.3.2 Les reconstitutions historiques 80

3.3.3 Les atlas historiques 80

3.3.4 Les livres de littérature pour adolescents et les ouvrages de références 81

QUATRIÈME PARTIE

4. Le guide de l'enseignant 83

4.1 Les caractéristiques pédagogiques du guide de l'enseignant 85

4.1.1 Le respect de l'esprit du programme 85

4.1.2 L'approche pédagogique préconisée 85

4.1.3 Le contenu historique et l'encadrement des activités 86

4.1.4 Les innovations pédagogiques 89

4.1.5 L'évaluation formative 91

4.1.5.1 Les buts de l'évaluation formative 91

4.1.5.2 Des suggestions d'évaluation formative 92

4.2 Les aspects physiques et les outils de consultation 94

4.2.1 Les aspects physiques 94

4.2.2 Les outils de consultation 95

CONCLUSION 97

BIBLIOGRAPHIE 101

ANNEXE I Les statistiques scolaires AI-1

ANNEXE II Le tableau des modules et des unités du programme AII-1

ANNEXE III L'utilisation du manuel AIII-1

ANNEXE IV Le genre d'activités réalisées en sciences humaines AIV-1

ANNEXE V La scolarité des enseignants en histoire..... AV-1

ANNEXE VI Un exemple d'auto-évaluation par l'élève AVI-1

ANNEXE VII Un exemple d'évaluation formative AVII-1

LISTE DES PRESCRIPTIONS

PRESCRIPTION 1	L'information et la formation historiques	15
PRESCRIPTION 2	La structure du matériel didactique de base	17
PRESCRIPTION 3	Le rôle du manuel de l'élève	22
PRESCRIPTION 4	Le contenu du matériel de classe	22
PRESCRIPTION 5	Le rôle du guide de l'enseignant	24
PRESCRIPTION 6	Les caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire	29
PRESCRIPTION 7	La nature des objectifs traités dans le manuel	32
PRESCRIPTION 8	L'histoire et ses matériaux	34
PRESCRIPTION 9	La mesure du temps historique	34
PRESCRIPTION 10	La démarche historique	35
PRESCRIPTION 11	Le développement de l'esprit de synthèse	38
PRESCRIPTION 12	Les caractéristiques des activités d'apprentissage	30
PRESCRIPTION 13	L'intégration du présent	40
PRESCRIPTION 14	Les concepts	42
PRESCRIPTION 15	Les cartes historiques indispensables	45
PRESCRIPTION 16	Les qualités des cartes historiques	47
PRESCRIPTION 17	L'utilisation des documents écrits	49
PRESCRIPTION 18	L'utilisation des documents figurés	51
PRESCRIPTION 19	La richesse informative des illustrations	51
PRESCRIPTION 20	La méthode de recherche	52
PRESCRIPTION 21	Les fonctions des résumés	53
PRESCRIPTION 22	Les activités de synthèse	54
PRESCRIPTION 23	Le format du manuel de l'élève	56
PRESCRIPTION 24	Les qualités physiques du manuel de l'élève	57
PRESCRIPTION 25	La protection du manuel de l'élève	57
PRESCRIPTION 26	La valeur scientifique de l'information et son dosage	60
PRESCRIPTION 27	Le vocabulaire adapté	60
PRESCRIPTION 28	Les consignes	61
PRESCRIPTION 29	Les ensembles rédactionnels et la compréhension	62
PRESCRIPTION 30	La mise en pages	63
PRESCRIPTION 31	La cohérence des procédés graphiques	63
PRESCRIPTION 32	Les caractères typographiques	64

PRESCRIPTION 33 La place des illustrations 65
PRESCRIPTION 34 La richesse technique des illustrations 65
PRESCRIPTION 35 La table des matières 66
PRESCRIPTION 36 Les définitions 66
PRESCRIPTION 37 Le glossaire-index 67
PRESCRIPTION 38 L'index historique 67
PRESCRIPTION 39 La bibliographie 68
PRESCRIPTION 40 L'esprit du matériel de classe 74
PRESCRIPTION 41 Les qualités des cartes murales historiques 75
PRESCRIPTION 42 Les caractéristiques pédagogiques du document-synthèse audio-visuel 77
PRESCRIPTION 43 Les ensembles de documents 79
PRESCRIPTION 44 L'esprit du programme dans le guide de l'enseignant 85
PRESCRIPTION 45 Le tableau des objectifs de l'unité 85
PRESCRIPTION 46 L'approche pédagogique préconisée 86
PRESCRIPTION 47 Le contenu historique et l'encadrement des activités d'apprentissage 89
PRESCRIPTION 48 L'évaluation formative 94
PRESCRIPTION 49 Les activités reproductibles 95
PRESCRIPTION 50 La bibliographie 95

INTRODUCTION

Le présent texte formule les instructions du ministère de l'Éducation relatives au matériel didactique DE BASE destiné à soutenir la mise en application du nouveau programme Histoire générale, en deuxième secondaire. Plusieurs de ces instructions ont valeur de PRESCRIPTION: elles portent sur des caractéristiques que le matériel de base devra obligatoirement comporter. Ces prescriptions sont numérotées et encadrées dans le texte. D'autres instructions ont valeur d'INDICATION: elles visent à faciliter le travail des auteurs et des éditeurs en leur apportant soit des informations utiles, soit des précisions sur les prescriptions.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le ministère de l'Éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et aux enseignants le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention de manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel(*) et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme, soit d'usage collectif(**) et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme.

---

* Par exemple, le manuel de l'élève et le guide de l'enseignant.

** Par exemple, des cartes murales historiques.

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. En ce sens, le MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE a souvent des fonctions telles la motivation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc.

Le devis prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur connaît bien le programme et le guide pédagogique. Les auteurs de matériel didactique voudront bien se référer à d'autres documents du ministère de l'Éducation: publications à propos du S.I., des stéréotypes disciminatoires, de l'évaluation pédagogique, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

La rédaction de ce devis fait suite à des consultations menées au cours de 1980, 1981 et 1982 auprès de divers agents d'éducation. Mentionnons en particulier des enseignants d'histoire de deuxième secondaire et la Société des professeurs d'histoire du Québec, des conseillers pédagogiques oeuvrant en sciences humaines, des agents de développement pédagogique de la Direction des programmes, la responsable des programmes de sciences humaines au secondaire, des membres des comités d'histoire de la Direction des programmes et des personnes-ressources de la Direction du matériel didactique.

LA FICHE D'IDENTIFICATION

TITRE	Histoire générale.
PROGRAMME OFFICIEL	Document du ministère de l'Éducation du Québec #16-3658.
GUIDE PÉDAGOGIQUE	Document du ministère de l'Éducation du Québec #16-3658-01.
TYPE DE PROGRAMME	Obligatoire en deuxième secondaire, formation générale.
TEMPS REQUIS	4 crédits (25 heures d'activités par crédit).
NOMBRE D'ÉLÈVES	Environ 70 000 élèves francophones de 12 à 14 ans, secteurs public et privé(*).
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	(Estimation) environ 500 Ratio: 1 enseignant/5 groupes - (30 élèves) 1 enseignant/150 élèves.
ÉCHÉANCIER	Lancement officiel: mai 1982 Application obligatoire: septembre 1983.

(*) Voir l'annexe I de ce devis.

PREMIÈRE PARTIE

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET LES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES POUR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE

1.1 LA SITUATION DU PROGRAMME

1.1.1 UN RAPPEL HISTORIQUE

Depuis nombre d'années, le ministère de l'Éducation propose les programmes de géographie, d'histoire et d'économique à titre facultatif et seul le programme d'Histoire 412 est devenu obligatoire depuis novembre 1974. Pour remédier à cette situation, l'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action[1] rend obligatoire dans sa nouvelle grille-matière un cours de sciences humaines à chaque degré du primaire et du secondaire. C'est ainsi qu'avec l'application du Régime pédagogique, le programme Histoire générale sera dispensé à tous les élèves de deuxième secondaire inscrits au secteur général[2].

Le programme actuel Initiation à l'histoire approuvé en 1973 a posé certains problèmes d'application: étant un programme-cadre au contenu brièvement défini, il a donné lieu à des interprétations diverses et la majorité des enseignants n'ont souvent retenu qu'un volet du programme, soit l'histoire locale, les thèmes diachroniques ou encore l'histoire de l'Antiquité. Certains enseignants mettaient l'accent sur les contenus d'apprentissage; d'autres croyaient plus utile de faire pratiquer d'abord la démarche historique. Cette situation a été jugée problématique à cause du foisonnement des conte-

---

(1) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, 1979, pp. 132, 152 à 155.

(2) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Le Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, version commentée et annotée, 16-062, avril 1981, pp. 33 et 36, confirme le caractère obligatoire du programme en l'insérant dans une séquence d'apprentissages formels en sciences humaines. En fonction des priorités locales, de certains besoins pédagogiques particuliers, les modèles de répartition du temps consacré à l'enseignement de chaque matière peuvent varier.

nus et des méthodes. Cependant,cette grande latitude d'interprétation avait suscité des innovations pédagogiques fort diversifiées qui ont été prises en considération par les concepteurs du programme et du guide pédagogique.

1.1.2 L'ESPRIT DU PROGRAMME

1.1.2.1 Les principes directeurs

Les principes directeurs suivants ont guidé le choix des objectifs du programme.

Le programme:

- est centré sur des sociétés du passé qui sont susceptibles d'éclairer le présent;
- présente les sociétés choisies dans la perspective d'une histoire globale en tenant compte des aptitudes de l'élève;
- découpe le passé par larges tranches synchroniques agencées selon un ordre chronologique;
- permet l'étude de thèmes diachroniques;
- permet de faire appel aux ressources de l'histoire locale;
- favorise l'apprentissage de concepts et d'habiletés dans le cadre de la démarche historique.

1.1.2.2 Les connaissances historiques et les valeurs

En tenant compte des besoins relatifs à l'élève, à la société et à l'histoire, le programme Histoire générale veut contribuer à véhiculer le sens de l'appartenance à une communauté humaine élargie.

Le programme veut que, dans l'ensemble, les informations historiques et les activités d'apprentissage proposées dans le matériel de base visent:

. la connaissance de faits en rapport avec les objectifs;

. l'acquisition de concepts et d'habiletés;

. la pratique d'une méthode historique et l'initiation à une rigueur intellectuelle susceptibles de favoriser chez le jeune adolescent le développement d'une pensée autonome(3).

L'histoire générale propose l'atteinte de buts qui relèvent à la fois des domaines cognitif et affectif car la connaissance historique ne saurait se dissocier de l'expression des valeurs tant présentes que passées. Le contenu des textes, les pistes de réflexion et les activités proposées dans le matériel didactique de base doivent tenir compte des objectifs de formation qui sont les suivants:(4)

- avoir acquis des concepts et des habiletés relatifs à l'étude de l'évolution des sociétés;
- être initié à la démarche historique;
- être sensibilisé aux réalisations humaines et à la valeur de cet héritage;

---

(3) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Programmes d'études, Histoire générale, 2e secondaire, formation générale, 1982, #16-3658. Ce texte sera cité par la suite en utilisant Le Programme et nous faisons alors référence à la version d'avril 1982. Le Programme, p. 12.

(4) Le Programme, p. 13.

- pouvoir se situer dans l'évolution des sociétés occidentales;
- avoir pris conscience de la diversité des conditions matérielles et socio-culturelles qui influencent le mouvement social;
- être sensibilisé à la complexité et à la relativité des phénomènes sociaux;
- manifester une ouverture d'esprit à l'égard des valeurs étrangères à la société à laquelle il appartient;
- être sensibilisé à l'interdépendance grandissante des différentes sociétés;
- avoir développé son intérêt pour l'histoire.

Le programme suggère diverses façons d'atteindre ces objectifs d'éducation: une page de présentation se trouve au début de chaque module et en donne l'orientation générale.

1.1.3 LES ÉLÉMENTS DE NOUVEAUTÉ

1.1.3.1 Une information liée à une formation historique

La transformation du programme actuel "vise à un juste équilibre entre des programmes-cadres généraux et des programmes exagérément détaillés"(5). Le programme Histoire générale invite donc à une étude plus rigoureuse et plus complète de l'histoire en conciliant l'information et la formation historiques. Les contenus spécifiques d'information se

---

(5) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION DES PROGRAMMES, Cadre relatif à l'élaboration des programmes et des guides pédagogiques, 1978, p. 5.

retrouvent dans les objectifs généraux du programme (2 à 7) et correspondent à l'étude de certains aspects à l'intérieur des périodes historiques. Cette étude s'accompagne toute l'année d'un approfondissement du premier module: servant d'introduction au programme, les objectifs de ce module doivent être poursuivis tout au long de l'année afin de développer la compréhension de la nature de l'histoire et des moyens de s'initier à la connaissance historique.

1.1.3.2 Une comparaison entre le programmme actuel et le nouveau programme

Le tableau qui suit permet de comparer des aspects majeurs du programme actuel et du nouveau programme:

- les buts;
- le contenu des objectifs généraux.

PROGRAMME ACTUEL	NOUVEAU PROGRAMME
INITIATION À L'HISTOIRE	HISTOIRE GÉNÉRALE
Faire acquérir à l'élève le "métier de l'historien" par une familiarisation avec les matériaux de l'histoire, les processus de mesure du temps historique, et en général, la démarche historique. Faire saisir à l'élève la pluridimensionnalité de l'homme en action et la temporalité de la vie des hommes.	Les buts du nouveau programme sont d'amener le jeune adolescent à: Acquérir des connaissances de faits, des concepts et des habiletés relatives à l'étude de l'histoire. Pratiquer une méthode spécifique de travail: la méthode historique. S'initier à une rigueur intellectuelle susceptible de favoriser le développement d'une pensée autonome.
2 PARTIES	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES 7 MODULES
Le programme propose différents sujets qui sont explicités par des contenus. 1. La méthodologie 1.1 Le métier d'historien 1.2 L'homme dans le temps 2. L'homme d'aujourd'hui et d'hier 2.1 Moi et l'histoire des miens 2.2 Histoire locale et histoire du Québec 2.3 Diverses civilisations 2.4 Divers phénomènes	Les sept (7) objectifs généraux suivants sont spécifiés par quinze (15) objectifs terminaux et trente-et-un (31) intermédiaires(*). 1. Comprendre la nature de l'histoire et les moyens de s'initier à la connaissance historique. 2. Comprendre l'évolution de l'homme préhistorique et quelques caractéristiques des premières civilisations. 3. Comprendre quelques caractéristiques fondamentales des civilisations athénienne et romaine dans l'Antiquité. 4. Comprendre les principales caractéristiques de la société médiévale en Europe occidentale. 5. Comprendre l'expansion européenne en Amérique dans le contexte de la Renaissance. 6. Comprendre des aspects déterminants de l'ère des révolutions en Occident. 7. Comprendre des aspects de la continuité et du changement au siècle actuel.

* Voir l'annexe II de ce devis.

1.1.3.3 Une histoire explicative et une participation optimale des élèves

Le champ d'étude de l'histoire générale est très vaste; le contenu du programme a été choisi en fonction des principes directeurs, en insistant particulièrement sur une histoire qui soit explicative.

Le matériel de base devra tenir compte de cette préoccupation d'amener les élèves à structurer leurs connaissances. Il ne s'agit donc pas seulement de transmettre des informations mais aussi de favoriser un apprentissage qui permette d'assurer une cohérence interne dans l'acquisition des connaissances. Information et formation sont donc intimement reliées et la hiérarchisation des objectifs traduit cette orientation fondamentale. Les objectifs généraux ne sont-ils pas tous formulés en termes de compréhension? Ces deux caractéristiques majeures permettent de relier de façon harmonieuse l'efficacité technologique et les préoccupations relatives au vécu individuel et collectif.

Cette histoire explicative nécessite l'activité des élèves. Le manuel de l'élève doit donc être conçu en tenant compte d'un souci de structuration qui favorise l'application d'une démarche rationnelle orientée vers la maximisation de l'apprentissage de l'élève dans une perspective de développement intégral de la personne. L'on devrait prévoir différents modes de participation des élèves aux activités d'apprentissage (individuellement, par petits groupes ou collectivement) afin de favoriser le développement des objectifs de formation .

1.1.3.4 Une intégration du présent

Il importe de souligner la nécessité de lier l'étude de chacun des modules à la compréhension du présent si l'on veut respecter l'esprit des principes directeurs. Le programme donne des directives précises à ce sujet dans le cadre du module 7. Tout au long du programme, le recours au présent est implicite si l'on veut que l'élève puisse atteindre l'objectif global qui vise à ce que l'élève soit "mieux armé pour connaître et comprendre la société à laquelle il appartient et éventuellement, pour agir de façon réfléchie sur son environnement immédiat"(6). Pour ce faire, l'élève doit être capable de décoder le présent et le matériel didactique devrait offrir des moyens pour réaliser cette initiation.

1.1.3.5 Un guide pédagogique innovateur

Ce nouveau programme est accompagné d'un guide pédagogique:

- qui explicite les visées du programme;
- qui donne des précisions sur le contenu;
- qui tente de refléter la diversité des pratiques pédagogiques québécoises tout en développant une méthodologie qui lui est propre, notamment l'approche inductive;
- qui offre à l'enseignant des suggestions susceptibles de faciliter les apprentissages;
- qui "vise à susciter la créativité dans la recherche des moyens pédagogiques à mettre en oeuvre"(7).

---

(6) Le Programme, p. 12.

(7) Cadre relatif à l'élaboration..., op. cit., p. 19.

PRESCRIPTION 1 L'INFORMATION ET LA FORMATION HISTORIQUES

> Le matériel didactique de base devra refléter les principes directeurs, les buts et les objectifs de formation du programme. Il devra concilier l'information et la formation historiques et tenir compte des recherches récentes en histoire.

1.2 LA STRUCTURE DU PROGRAMME

1.2.1 LA PRÉSENTATION PAR OBJECTIFS À SITUER DANS UNE PERSPECTIVE HUMANISTE

Les contenus du programme sont précisés en objectifs de comportement et ils sont hiérarchisés à l'intérieur de chaque module en objectifs généraux, terminaux et intermédiaires. Cette présentation vise à attirer l'attention sur les contenus fondamentaux reliés aux différents niveaux d'objectifs et à faciliter les interventions pédagogiques.

Les objectifs généraux du programme traduisent entre autre la nécessité de faire de l'histoire globale en présentant les divers aspects de la vie en société non pas simplement en juxtaposant des éléments de civilisation mais en prenant soin de les articuler en faisant ressortir les interactions. La présentation par objectifs se veut rationnelle tout en respectant une perspective humaniste en faisant comprendre les caractéristiques fondamentales des sociétés choisies.

1.2.2 LA STRUCTURE CHRONOLOGIQUE

Les modules du programme présentent par larges tranches synchroniques certains moments privilégiés des sociétés à l'étude et

s'inscrivent dans un ordre qui va du plus ancien au plus récent. Même si le programme est présenté de façon chronologique, il ne sera pas obligatoire d'utiliser cette structure dans le matériel de base[8].

1.2.3 D'AUTRES POSSIBILITÉS DE STRUCTURATION

1.2.3.1 Une approche à partir des thèmes diachroniques

Il est possible d'utiliser l'approche thématique diachronique d'une façon systématique en prenant soin d'enseigner les contenus du programme que les thèmes n'auront pas couverts. Le guide pédagogique fournit des indications pour amorcer la restructuration par secteurs d'activités[9].

1.2.3.2 Une approche intégrant l'histoire locale

Cette approche suppose un aménagement de l'ordre et du contenu des modules, mais elle intègre les objectifs terminaux et intermédiaires obligatoires.

Le guide pédagogique présente cette stratégie d'enseignement qui vise l'intégration des éléments de la marque-

---

(8) Le Programme, p.13.

(9) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Guide pédagogique, Histoire générale, 2e secondaire, formation générale, 1982, #16-3658-01. Ce texte sera cité par la suite en utilisant Le Guide pédagogique et nous faisons alors référence à la version de septembre 1981. Le Guide pédagogique, l'annexe 2.

terie, du thématisme diachronique et de l'histoire locale dans l'enseignement du programme[10].

1.3 LA STRUCTURE DU MATÉRIEL DE BASE

Le programme Histoire générale invite l'élève à s'interroger sur la société actuelle et sur certaines sociétés du passé. L'analyse des orientations du programme, des objectifs généraux, des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires nous éclaire sur l'esprit, le contenu et la structure du matériel de base.

PRESCRIPTION 2 LA STRUCTURE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE

Le matériel didactique de base nécessaire à l'enseignement du programme d'histoire générale de 2e secondaire sera constitué:

. d'un manuel de l'élève et du guide de l'enseignant qui l'accompagne;

. du matériel de classe (d'usage collectif).(*)

1.3.1 QUELQUES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES

1.3.1.1 L'analyse de l'utilisation du matériel didactique

L'analyse du rapport de recherche Utilisation et production de matériel didactique par les enseignants du secon-

(10) Le Guide pédagogique, l'annexe 3.

* Voir la prescription 4.

daire[11], notamment les informations concernant les enseignants de sciences humaines du premier cycle, pourrait donner des indications intéressantes à condition toutefois de les situer dans le contexte des années 1975-79, c'est-à-dire avant la parution de l'École québécoise, et de les considérer avec réserves[*].

1.3.1.2 Les changements impliqués pour les enseignants[**]

Le matériel didactique devrait tenir compte des besoins des enseignants en regard de la nouveauté des perspectives historiques et pédagogiques du nouveau programme. Les enseignants pourront se ressourcer avec du matériel plus à jour qui impliquera une conception dynamique de l'éducation afin que le manuel de l'élève s'insère dans un enseignement axé sur une participation active des élèves.

1.3.1.3 Les liens avec les autres programmes

• La nécessité de la coordination verticale

Le fait que l'École québécoise rende obligatoire un cours de sciences humaines à chaque degré du primaire et du

---

(11) DE GAGNÉ-LAUZON, Carole et PHAM-DANG, Hoa, Utilisation et production de matériel didactique par les enseignants du secondaire, cahier 2: enseignement général, matières optionnelles, D.M.D., code AN-800301, novembre 1980.

* Voir les annexes III et IV jointes au devis. Ces données sont fournies à titre indicatif pour mettre en évidence certaines tendances démontrées chez les enseignants de sciences humaines.

** Nous n'avons pas trouvé de statistiques permettant d'établir le pourcentage des enseignants spécialisés en histoire et qui enseignent l'histoire en 2e secondaire. Voir l'annexe V qui présente la scolarité des enseignants d'histoire dans le secteur public. Voir aussi "La conception organique de l'éducation chez les enseignants et les enseignantes du Québec", Vie pédagogique, no 12, avril 1981, pp. 28-32.

secondaire suppose un effort de coordination dans le choix et la présentation des contenus et des habiletés. Il y aurait avantage à consulter particulièrement les programmes suivants:

- Sciences humaines au primaire;
- Géographie générale, 1ère secondaire;
- Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire(12).

Le programme Sciences humaines au primaire comporte des implications pour la conception du matériel didactique d'histoire générale, par exemple:

- l'éveil à des concepts: temps, société, changement;
- le développement d'habiletés techniques et intellectuelles:
  - . les lignes du temps, les siècles (5.2);
  - . les cartes historiques (5.3 et 5.4);
  - . l'interprétation des représentations et des graphiques;
  - . la démarche scientifique appliquée aux sciences humaines;
  - . l'interdépendance des réalités géographiques, économiques et sociales;
- l'initiation à certains contenus:
  - . le milieu rural et urbain (5.7);
  - . les manifestations et le fonctionnement de la démocratie (4.1 et 4.2);
  - . l'héritage culturel (5.4 et 5.7).

---

(12) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Programme d'études des sciences humaines au primaire, 1982, #16-2000; Programme d'études, Géographie générale, 1982, #16-3657; Programme d'études, Histoire du Québec et du Canada, 1982, #16-3660: les liens entre ce programme et celui d'histoire générale seront explicités dans le devis sur l'histoire du Québec et du Canada (en préparation).

Voici quelques aspects du programme Géographie générale qui sont rattachés à l'étude de l'histoire générale:

. l'observation directe et indirecte (1.1.3);
. les types de cartes (2.2.3);
. l'adaptation de l'homme à son milieu (2.3.2 et le module 5).

Pour que la formation en sciences humaines soit réussie, il ne suffit pas d'additionner des informations; il importe d'établir un lien avec les programmes précédents afin d'assurer une progression dans la pratique des méthodes propres aux sciences humaines.

• Les possibilités de l'interdisciplinarité en 2e secondaire

Qucique les programmes n'aient pas été conçus explicitement pour favoriser une intégration des matières, il serait souhaitable de les décloisonner(*).

1.3.2 LE RÔLE DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

1.3.2.1 Un fil conducteur dans la démarche d'apprentissage

Selon les orientations de l'École québécoise et du programme, le manuel doit servir à l'élève de "fil conduc-

---

* Nous pouvons suggérer certains liens avec le contenu du français:
. la lecture de textes;
. les activités d'objectivation de la pratique;
. la méthode de recherches.

teur dans sa démarche d'apprentissage"[13]. De plus, le manuel a pour fonction de concrétiser le nouveau programme en conciliant l'information et la formation historiques. Par conséquent, un manuel de l'élève qui ne soit pas linéaire mais qui présente les éléments constitutifs dans une conception dynamique est nettement privilégié[*].

Le manuel de l'élève présentera donc des informations et des activités reliées à l'atteinte des objectifs, par exemple, des textes narratifs, descriptifs et explicatifs, des documents d'époque écrits et figurés, des activités d'apprentissage, des activités de synthèse et d'évaluation.

1.3.2.2 Un générateur d'activités

Les activités d'apprentissage se grefferont sur les textes de l'auteur et les documents; l'élève pourra élaborer son cahier personnel d'activités. Le présent texte ne décrira pas de cahiers d'exercices: puisque les activités d'apprentissage seront intégrées dans le manuel de l'élève et que le guide de l'enseignant offrira des éléments reproductibles[**], aucun cahier d'exercices ne sera considéré comme du matériel de base. Afin de permettre l'élaboration d'un cahier d'activités qui soit riche de sens, le manuel de l'élève devra donc inspirer l'imagination, la réflexion et la créativité de l'élève.

---

(13) L'École québécoise, op. cit., p. 104.

* Cet aspect novateur et dynamique du manuel de l'élève sera explicité dans la section 2.3 "les activités d'apprentissage". Le manuel de l'élève pourra prendre diverses formes: un seul volume, un ensemble de fascicules, une série de dossiers, une autre forme jugée appropriée. Dans le texte qui suit le terme MANUEL désignera l'une ou l'autre de ces formes.

** Voir la prescription 49.

PRESCRIPTION 3 LE RÔLE DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

Le manuel de l'élève devra contenir toutes les informations, les documents, les cartes historiques et les activités d'apprentissage indispensables à l'atteinte des objectifs intermédiaires, terminaux et généraux du programme.

1.3.3 LE RÔLE ET LE CONTENU DU MATÉRIEL DE CLASSE

Le matériel de classe est un matériel didactique qui s'adresse à un groupe d'élèves. Le matériel de classe permet aux élèves:

- d'avoir sous les yeux une référence constante;
- de mieux comprendre des éléments plus complexes;
- de travailler en groupes.

PRESCRIPTION 4 LE CONTENU DU MATÉRIEL DE CLASSE

En histoire générale, certains outils sont considérés comme du matériel de classe indispensable:

- de la documentation visuelle et audio-visuelle:
  - une carte du monde ou un planisphère;
  - certaines cartes historiques murales;
  - un document-synthèse audio-visuel par module.
- de la documentation imprimée:
  - des ensembles de documents écrits et figurés.

1.3.4 LE RÔLE DU GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Le guide de l'enseignant doit traduire la méthode et la stratégie globale utilisée par l'auteur pour la rédaction du manuel de l'élève: il n'en est pas une répétition; il est un instrument d'interprétation du manuel de l'élève. Il faudrait alors lier de façon explicite le contenu du guide de l'enseignant aux objectifs du programme et au manuel de l'élève.

1.3.4.1 Une fonction de soutien pédagogique

Le guide de l'enseignant est avant tout un instrument d'interprétation du manuel de l'élève; il est axé sur la pratique de l'enseignant et comporte certains éléments théoriques jugés utiles à la meilleure exploitation possible du manuel de l'élève. On y trouvera les explications nécessaires à la bonne application de la démarche proposée et les indications qui faciliteront l'encadrement des activités proposées.

1.3.4.2 Une fonction d'enrichissement pédagogique

Plusieurs interventions ponctuelles, plus ou moins élaborées selon les priorités de l'auteur et les ressources de l'éditeur, pourraient enrichir le guide d'utilisation du manuel de l'élève et même susciter des innovations pédagogiques. Nous ferons des suggestions à ce sujet subséquemment.

PRESCRIPTION 5 LE RÔLE DU GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Le guide de l'enseignant devra être conçu pour:

. servir de guide d'utilisation du manuel de l'élève;

. aider l'enseignant dans son action auprès de l'élève.

DEUXIÈME PARTIE

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.1 LES CARACTÈRES ESSENTIELS DE L'APPRENTISSAGE DE L'HISTOIRE AU NIVEAU SECONDAIRE

L'analyse des orientations du programme Histoire générale indique qu'il importe de tenir compte des caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire en proposant une démarche qui soit à la fois réflexive, historique, synthétique et active(*).

2.1.1 UNE DÉMARCHE RÉFLEXIVE

L'étude de l'histoire devrait développer la capacité de réflexion de l'élève; elle devrait en effet "développer chez ce dernier des habiletés relatives à l'examen de questions qui concernent la vie de l'homme en société"(14).

Le manuel d'histoire générale doit donc "tenter de refléter les questions et problèmes qui se posent à la société québécoise contemporaine"(15) et contribuer à faire de l'élève un agent social éclairé. Pour certains, "l'histoire s'intéresse avant tout au vécu, elle est cette science qui en traitant du passé explique le présent et initie l'élève à un mode d'analyse sociale..."(16). D'autres se rattachent à une conception qui valorise le retour au passé pour lui-même. Quelle que soit la conception valorisée, le programme

---

* Les caractères de la démarche sont les mêmes pour les différents cours d'histoire au secondaire; la différence réside dans le dosage et les aspects développés. Ce texte s'est inspiré du Guide pédagogique, Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire, version de mars 1981, pp. 5 à 11.

(14) Idem, p. 6.

(15) Le Programme, p. 11.

(16) Guide pédagogique, 4e secondaire, p. 6.

Histoire générale implique la comparaison entre les modes de vie de diverses sociétés et doit permettre de saisir le changement, la continuité ou la relativité des attitudes de l'être humain et de mieux comprendre et accepter les différences de chaque époque; il implique donc une démarche réflexive.

2.1.2 UNE DÉMARCHE HISTORIQUE

Le programme Histoire générale propose de familiariser l'élève à la démarche et aux procédés de la science historique en demandant l'exploration de certains aspects importants: les habiletés de base relatives à la chronologie et à l'analyse de documents variés.

La démarche historique n'est pas que cognitive puisqu'elle implique la personne et ses attitudes. L'élève doit donc aussi développer ses capacités d'empathie, s'exercer à la discussion et au débat mené de façon méthodique et pondérée, affiner son sens critique et améliorer sa participation aux travaux d'équipe.

En rapport avec certaines notions, les enseignants sont invités à élever l'apprentissage au niveau de l'analyse et de la synthèse en les intégrant à la pratique des étapes de la démarche historique.

2.1.3 UNE DÉMARCHE SYNTHÉTIQUE

Le programme permet de visualiser une hiérarchisation des apprentissages qui est présentée sous forme de tableau pour chaque unité. La valeur attribuée aux objectifs intermédiaires et aux élé-

ments de contenu est en fonction des choix effectués tenant compte de l'objectif terminal et des intérêts des élèves.

L'élève doit surtout acquérir une vision synthétique des temps forts de sociétés étudiées et les manuels doivent présenter les divers aspects de la vie en société dans la perspective d'une histoire globale en faisant ressortir les interactions des dimensions suivantes: économique, sociale, culturelle et politique.

2.1.4 UNE DÉMARCHE ACTIVE

Le programme Histoire générale préconise une pédagogie active car la formulation des objectifs intermédiaires et terminaux implique des changements de comportement chez l'élève: c'est l'élève qui doit préciser, relier, commenter, distinguer, identifier, décrire, expliquer, comparer, etc.

La démarche historique comporte aussi de nombreuses activités et les manuels doivent proposer aux élèves des activités variées et adaptées qui développent les habiletés directement reliées au travail de l'historien. Le matériel didactique devra alors suggérer des activités à réaliser, poser des problèmes, susciter la recherche d'informations, l'analyse, la production d'une synthèse et la communication des résultats.

PRESCRIPTION 6 LES CARACTÈRES ESSENTIELS DE L'APPRENTISSAGE DE L'HISTOIRE

Pour satisfaire aux principales exigences que pose le programme, les auteurs devront orienter le contenu de façon à respecter les

caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire en proposant une démarche qui soit à la fois réflexive, historique, synthétique et active.

2.2 LES OBJECTIFS

2.2.1 LA RÉPARTITION DES OBJECTIFS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS

Les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires sont obligatoires sauf ceux accompagnés d'un astérisque. L'ordre dans lequel les modules sont présentés peut être remanié. Il y a encore plus de latitude en ce qui concerne les contenus notionnels: l'enseignant peut recourir à diverses approches et faire progresser les élèves à des rythmes différents[17]. Toutefois, cette souplesse ne doit pas compromettre l'étude de chacun des objectifs obligatoires du programme[18].

2.2.1.1 Les objectifs facultatifs

Le programme comporte 16 objectifs facultatifs sur 47 objectifs intermédiaires, soit environ le tiers. Le fait d'indiquer que certains objectifs sont facultatifs a pour

---

(17) Le Programme, p. 17; et voir le Cadre relatif à l'élaboration..., op. cit., p. 4.

(18) Le Programme, p. 17.

but de "faciliter une répartition du temps équilibrée entre l'acquisition de l'information historique et la pratique des habiletés relatives à la démarche historique"[19].

Nous pouvons distinguer plusieurs catégories d'objectifs facultatifs en analysant la présentation des modules qui donne des indications quant à leur utilisation.

Dans certains cas,

. ils permettent de souligner un concept fondamental (1.2.4, 3.1.3, 3.2.2, 4.2.1, 6.3.1 et 6.3.2);

. ils sont difficiles à présenter: 2.1.3;

. ils sont considérés comme complément d'information: 1.2.4, 3.1.3, 3.2.2 , 4.2.1, 6.3.1 et 6.3.2;

. ils peuvent donner lieu à des développements différents: 2.2.2, 5.2.1 et 6.2.4.

Le manuel de l'élève devra les traiter. Il pourra le faire de façon relativement sommaire ou les présenter de façon plus élaborée selon les priorités de l'auteur.

Il est nécessaire que le matériel de base présente les objectifs facultatifs afin que les enseignants puissent les choisir selon les besoins et les intérêts des différents groupes d'élèves[20].

---

(19) Le Programme, p. 17.

(20) Idem.

PRESCRIPTION 7 LA NATURE DES OBJECTIFS TRAITÉS DANS LE MANUEL

Le manuel de l'élève devra traiter tous les objectifs intermédiaires, terminaux et généraux contenus dans le programme.

2.2.2 L'ENRICHISSEMENT

Il importe de mentionner qu'en histoire il est difficile de démarquer un contenu minimum d'un contenu enrichi: tout dépend des critères d'appréciation. Il faut espérer que les contenus notionnels seront développés avec un souci de qualité et, bien que ces contenus soient définis comme minimaux, ils seront traités d'une manière substantielle.

Certaines indications devraient inciter les élèves à approfondir et à élargir le champ de leurs connaissances. Les auteurs pourront considérer diverses manières d'enrichir le manuel de l'élève. Le Guide pédagogique présente plusieurs suggestions à cet effet; il propose entre autres l'utilisation des thèmes diachroniques et ceux de l'histoire locale.

2.2.2.1 L'utilisation des thèmes diachroniques

Une expérience basée sur l'utilisation occasionnelle des thèmes diachroniques peut faciliter la perception de la longue durée chez les élèves et devrait être présentée au moins une fois dans le manuel de l'élève. Les tableaux synoptiques par secteurs d'activités pourraient être utilisés

occasionnellement pour donner une vision synthétique et globale du programme[21].

2.2.2.2 L'utilisation de l'histoire locale

L'histoire locale peut servir à créer des situations d'apprentissage, à amorcer l'étude des sociétés inscrites au programme et à fournir des éléments de comparaison. En fait, il s'agit "d'explorer au maximum les possibilités offertes par le milieu et le vécu de l'élève lorsque celles-ci peuvent enrichir les contenus d'enseignement"[22].

2.2.3 LES OBJECTIFS QUI DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS TOUT AU LONG DU PROGRAMME

Le programme indique de placer certains objectifs-clés en début d'année afin de faciliter les apprentissages ultérieurs qui devront prendre place dans chacun des autres modules:

- la mesure du temps historique;
- la démarche historique;
- les aspects de continuité: la société occidentale et son passé.

Si l'on analyse le premier module, nous dégageons que le programme vise:

---

(21) Le Guide pédagogique, Annexe 1, pp. 286 à 292 et Annexe 2, deuxième partie, pp. 297 à 304.

(22) Le Programme, p. 13.

- la COMPRÉHENSION de la nature de l'histoire et des moyens de s'initier à la connaissance historique;
- la CONNAISSANCE de quelques concepts fondamentaux;
- la PRATIQUE des moyens qui permettent de retracer l'évolution des sociétés.

Il est nécessaire de reconnaître le premier module comme "la base théorique de la démarche souhaitée pour le programme et des procédés concrets pour l'appliquer"(23).

PRESCRIPTION 8 L'HISTOIRE ET SES MATÉRIAUX

Le module 1 devra être le premier traité dans le manuel de l'élève puisqu'il est une INTRODUCTION au programme.

2.2.3.1 La mesure du temps historique

La mesure du temps historique est en fait un moyen d'accéder à la connaissance historique(*).

PRESCRIPTION 9 LA MESURE DU TEMPS HISTORIQUE

Chaque module devra donner l'occasion de développer des habiletés techniques et intellectuelles relatives à la mesure du temps historique.

(23) Procès-verbal du comité de production, 20 juin 1980, p. 5 et Le Programme, p. 21.

* Des suggestions seront données dans la section des activités d'apprentissage 2.3.4.

2.2.3.2 La démarche historique

Cette démarche suppose une initiation scientifique et progressive qui devrait être présente dans le cheminement des différents modules(*).

PRESCRIPTION 10 LA DÉMARCHE HISTORIQUE

Chaque module devra donner l'occasion de développer des habiletés intellectuelles et techniques reliées à la démarche historique.

2.2.3.3 Les aspects de continuité: la société occidentale et son passé

On devrait, tout au long du programme, relever les éléments perceptibles du passé dans l'héritage actuel des sociétés occidentales. Une présentation des éléments de continuité qui indique des changements de sens, en prenant soin de les situer dans leur contexte, facilitera la compréhension des concepts de continuité et d'évolution.

L'objectif intermédiaire 7.2.1 qui contient ces aspects de continuité serait présenté à l'occasion de chacun des modules. Il ne serait pas poursuivi de façon formelle vers la fin de l'année scolaire mais ferait plutôt office de révision(24).

---

* Des suggestions seront proposées dans la section 2.3.6.

(24) Le Programme, p. 57.

2.2.4 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT DE SYNTHÈSE

2.2.4.1 Une caractéristique fondamentale

Il importe d'insister sur cette caractéristique nouvelle du programme Histoire générale: la structure pyramidale des modules attire l'attention sur le thème central de l'unité et l'un des buts de ce choix est de favoriser le développement de l'esprit de synthèse. Par conséquent, il ne s'agit plus de présenter une multitude d'informations d'une façon compartimentée et parcellaire mais il devient nécessaire d'inclure les informations choisies dans un contexte significatif plus général.

2.2.4.2 L'articulation des informations

A ce sujet, "l'orientation du module" résume le sens de l'objectif général et présente les implications fondamentales. On ne saurait trop souligner la planification de l'enseignement (voir la démarche synthétique).

Voici quelques étapes dégagées à l'aide de l'unité 2.1 qui illustreront une façon de développer l'esprit de synthèse:

- Des éléments de contenu à l'objectif intermédiaire

Une fois que les éléments de contenu auront été présentés et compris, il est nécessaire de dégager les liens entre les notions si l'on veut atteindre l'objectif intermédiaire.

Par exemple, dans cette unité, on peut toujours demander à l'élève de décrire l'outillage primitif, la chasse et la cueillette mais il faut viser à ce que l'élève soit capable d'identifier les conditions de vie de l'homme paléolithique:

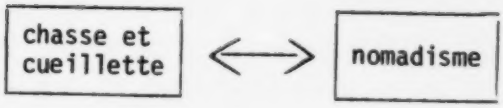

l'élève doit établir le lien entre ces notions.

Ceci sert à illustrer un premier niveau de synthèse: l'élève analyse, regroupe les connaissances d'un même niveau et dégage des caractéristiques.

• De l'objectif intermédiaire aux éléments de contenu

Si l'élève est prévenu d'avance, si on l'informe de l'objectif intermédiaire, il aura une certaine idée de ce qu'il pourra faire de ses connaissances notionnelles. Ceci peut influencer sa manière de COMPRENDRE.

• Vers l'objectif terminal

Quand chacun des objectifs intermédiaires aura été atteint (2.1.1, 2.1.2, 2.1.3), un autre niveau de synthèse sera nécessaire afin de décrire l'adaptation de l'homme à son milieu durant la préhistoire:

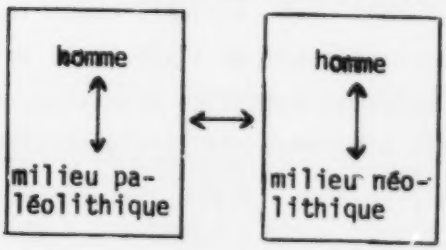

L'élève doit établir les ressemblances et les différences.

• Une autre synthèse exigée pour viser l'objectif général

La comparaison rendue possible à l'étape précédente invite à une histoire explicative pour que l'élève puisse comprendre l'évolution de l'homme préhistorique.

C'est par le cheminement d'un niveau de synthèse à l'autre que l'on développera l'esprit de synthèse, tel que préconisé par les concepteurs du programme, et que l'on assurera l'acquisition indispensable d'une vue d'ensemble de l'évolution de notre passé.

PRESCRIPTION 11 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT DE SYNTHÈSE

Tout au long du processus d'apprentissage, différents moyens devront être utilisés pour développer l'esprit de synthèse et faire ressortir les liens qui existent entre les éléments de contenu, entre les objectifs intermédiaires et finalement avec l'objectif terminal.

2.3 LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

2.3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Afin de tenir compte des principes directeurs et de respecter le rôle du manuel de l'élève qui doit être considéré comme le fil conducteur dans la démarche d'apprentissage de l'élève, il est indispensable de rappeler les principales activités cognitives et affectives qui sont retenues par le programme Histoire générale:

- la connaissance de faits qui tient compte du contexte des objectifs intermédiaires et terminaux;
- le développement des habiletés intellectuelles et techniques;
- le développement d'attitudes intellectuelles et sociales[25].

Ces activités cognitives et affectives seront précisées dans les prochaines sections qui décriront les différentes parties de l'enseignement d'un module. Elles devront se retrouver dans le manuel de l'élève car elles constituent le fondement des activités d'apprentissage du programme d'histoire générale.

PRESCRIPTION 12 LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les activités d'apprentissage devront être présentées de façon à ce qu'elles:

. soient reliées à l'atteinte des objectifs;
. placent les élèves devant des questions, des problèmes;
. favorisent une autonomie de plus en plus grande chez l'élève;
. développent l'esprit d'analyse, de synthèse et d'auto-évaluation;
. prévoient différents modes de participation;
. favorisent l'expression écrite et verbale.

2.3.2 LES MISES EN SITUATION

Il importe de souligner l'importance de présenter des introductions au manuel, aux modules, et aux unités qui soient dynamiques et intéressantes. Les mises en situation seront diversifiées et pertinentes.

---

(25) Le Programme, pp. 12 et 13 et voir à ce sujet: CONSEIL FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA PROSPECTIVE ET L'INNOVATION EN ÉDUCATION, (C.O.P.I.E.) Écoles de demain?, H.M.H., Montréal, 1976, pp. 80 à 108 et FAURE, Edgard et al., Apprendre à être, Fayard-Unesco, 1972, pp. 236 et 248 à 266.

Quelle que soit la forme adoptée (questions de réflexion, activités d'exploration, texte pertinent, formulation d'hypothèses), l'amorce devra lier le sujet traité au vécu de l'élève et aux problèmes du Présent[26].

PRESCRIPTION 13 L'INTÉGRATION DU PRÉSENT

Le recours au PRÉSENT devra servir de point de repère le plus souvent possible si l'on veut que l'élève puisse comprendre des aspects de la continuité et du changement dans sa société.

2.3.3 LE CONTENU HISTORIQUE

L'enseignement de l'histoire générale doit concilier l'information et la formation historiques en tenant compte des recherches récentes en histoire.

2.3.3.1 Les événements

Les auteurs doivent sélectionner avec soin le contenu notionnel et le relater de façon à permettre à l'imagination d'évoquer le passé de la façon la plus réaliste et la plus intéressante possible. Pour ce faire, il importe de:

- présenter une narration dans des textes dynamiques et adaptés: les récits doivent donner le goût de l'histoire;
- aller à l'essentiel;
- expliquer en faisant des liens ou en faisant découvrir les liens entre les événements et les objectifs;
- vérifier l'authenticité des informations;
- indiquer les références.

---

(26) Le Programme, pp. 11 - 12 et la section 1.1.3.5 de ce devis.

2.3.3.2 Les personnages

Le programme laisse beaucoup de latitude quant à la place et à l'importance à donner aux personnages. Cependant, il ne faudrait pas les ignorer; l'une des approches privilégiées en histoire est le RÉCIT et les personnages y sont nécessaires si l'on veut présenter une histoire qui soit explicative:

> "L'étude des sociétés ne peut et ne devrait pas se faire en faisant abstraction de certains noms propres qui symbolisent en quelque sorte ces sociétés"(27).

La présentation des personnages historiques ou celle des groupes sociaux(28) peut prendre plusieurs formes dans chacun des modules:

- une sélection de détails biographiques pertinents;
- des photos;
- des documents écrits ou visuels;
- des statistiques;
- un récit intégrant divers types d'information.

2.3.3.3 Les concepts

Si l'enseignement de l'histoire veut aider l'élève à développer sa COMPRÉHENSION du monde plutôt qu'à accumuler

(27) Le Guide pédagogique, pp. 291 et 292.

(28) Idem, pp. 288 et 289.

des connaissances éparses, il est important de l'aider à saisir les concepts fondamentaux[29].

Les concepts fondamentaux sont les suivants:

- temps
- permanence
- durée
- continuité
- changement
- progrès
- évolution
- relativité

Plusieurs concepts sont reliés à la compréhension de la pluridimensionnalité de l'action humaine, par exemple:[*]

- économique
  - production
  - technique
  - échange
- social
  - société
  - hiérarchie sociale
  - bourgeoisie
- culturel
  - éducation
  - religions et idéologies
  - ensembles architecturaux
  - loisirs
- politique
  - pouvoir
  - démocratie
  - dictature
  - empire

PRESCRIPTION 14 LES CONCEPTS

> Il faudra permettre à l'élève de s'initier aux concepts fondamentaux utilisés en histoire. Ces concepts devront être présentés de façon progressive, en respectant leur

(29) Le Programme, p. 22.

* Cette énumération ne se veut pas exhaustive; il est intéressant de consulter à ce sujet Le Guide pédagogique, pp. 286 à 291.

complexité, tout au long du programme. Les concepts devront être intégrés aux éléments du programme afin de permettre à l'élève d'en saisir les différents aspects et d'en préciser le sens.

2.3.4 LA REPRÉSENTATION ET LA MESURE DU TEMPS HISTORIQUE

Dans le but de permettre à l'élève de développer le concept de temps historique et de retracer l'évolution des sociétés, le programme demande de distinguer divers aspects de la mesure du temps historique: ceci est très bien explicité dans l'unité 1.2.1[30]. C'est par la pratique que les élèves peuvent développer progressivement leur notion de durée. Il est indispensable de présenter ou de faire construire différentes lignes du temps et des frises du temps qui permettent aux élèves de visualiser le recul de l'histoire[31].

Toutefois, il faut rappeler que le programme incite à améliorer ces habiletés techniques et à développer les habiletés intellectuelles relatives à la mesure du temps historique "tout au long de l'année".

Voici quelques activités relatives à la mesure du temps historique que le manuel de l'élève pourra contenir[*]:

---

(30) Le Programme, p. 23.

(31) Voir à ce sujet, JOHNSON, Micheline, L'Histoire apprivoisée, Boréal Express, Montréal, 1979, pp. 106 - 107 et Le Guide pédagogique, pp. 44 - 45 - 46.

* Cette énumération est loin d'être exhaustive; elle illustre la nécessité d'inclure ce genre d'activités dans le manuel de l'élève; à ce sujet, voir Le Guide pédagogique, pp. 17 - 18.

. évaluer dans un contexte historique la durée approximative en années comprise par les concepts: génération, période, époque, ère;

. repérer dans un document écrit ou un document figuré un ou plusieurs anachronismes;

. donner les dates limites approximatives de la période couverte par le module;

. situer sur une ligne ou une frise du temps des personnages ou des événements représentatifs de la période couverte par le module;

. distinguer l'antériorité ou la postériorité d'un élément historique par rapport à un autre;

. repérer dans une série de documents celui qui est pertinent à la période couverte par le module;

. classer en ordre chronologique des personnages, des faits historiques et des documents.

2.3.5 LA REPRÉSENTATION DE L'ESPACE DANS LE TEMPS

L'histoire ne se déroule pas seulement dans le temps et il importe de la situer dans un cadre géographique. Même si l'on considère la chronologie comme étant le premier et nécessaire fondement de l'histoire, il n'est pas moins indispensable d'avoir une attitude ou une démarche qui pose les problèmes humains au contact du sol, dans les réalités géographiques si l'on veut saisir concrètement les données historiques[32].

---

(32) Voir à ce sujet, L'histoire et ses méthodes, Encyclopédie de la Pléiade, éd. Gallimard, 1967, p. 68.

La carte historique devient alors un moyen de recherche important dans le cadre du programme Histoire générale qui requiert le développement de certaines habiletés reliées à cette étude telles que la localisation de sites et de phénomènes historiques, la compréhension des notions de l'expansion territoriale et du déclin d'un empire ainsi que la capacité d'établir des liens entre l'emplacement des industries et l'urbanisation. Ces analyses ont pour but de mieux comprendre les relations des êtres humains avec leur milieu et le manuel de l'élève devra contenir un minimum de cartes anciennes et de cartes historiques(33).

Plusieurs objectifs du programme Histoire générale exigent explicitement le recours aux cartes historiques. Voici une liste qui indique les cartes indispensables à l'atteinte des objectifs et celles qui sont jugées très utiles pour que l'élève puisse mieux comprendre les données historiques. La prescription ne vise que les cartes indispensables.

PRESCRIPTION 15 LES CARTES HISTORIQUES INDISPENSABLES

Les cartes indispensables:	Les cartes très utiles(*):
pour l'ensemble des modules	
. une carte du monde.	
Module 2	
. les premier foyers de civilisation (2.2.2)	. sites archéologiques et temps préhistoriques (2.1).

(33) Idem, p. 82; voir le programme de Sciences humaine au primaire et de Géographie générale, en 1ère secondaire car l'élève a déjà appris un certain nombre d'informations et d'habiletés en regard des cartes.

* Ces suggestions ne sont pas exhaustives.

. une étude de cas: le milieu géographique d'une première civilisation (2.2.3).	
Module 3	
. le bassin méditerranéen au 5e siècle avant Jésus-Christ (3.1)	. une carte ancienne pendant l'Antiquité
. la Grèce et Athènes au 5e siècle avant Jésus-Christ (3.1)	. la Grèce et Athènes actuellement
. l'Italie et Rome au 5e siècle avant Jésus-Christ (3.2)	. l'Italie et Rome actuellement.
. l'expansion de l'empire romain (grandes étapes, réseau de communication (3.2.1)	
. le déclin de l'empire romain (poussée des tribus germaniques (3.2.3).	
Module 4	
. l'Europe au Moyen-Age (morcellement, villes importantes, routes principales, sites religieux (4.1 et 4.2).	. les croisades (4.1.3) . les villes importantes de l'Europe au Moyen-Age (ex. 12e siècle et 15e siècle) . l'essor d'une ville (4.2.3).
Module 5	
. les villes de commerce et les principales explorations au 15e et au 16e siècle (5.1.2)	. le protestantisme et le catholicisme (5.1.1)
. les métropoles et les colonies vers 1700, les empires coloniaux et les matières premières (5.2).	. une civilisation dominante de l'Amérique précolombienne et une de l'Europe occidentale de la Renaissance (5.2.1) . l'expansion coloniale du 16e au 18e siècle (5.2).

Module 6	
. l'industrialisation et l'urbanisation au 19e siècle en Europe et en Amérique (6.2.2)	. le monde rural vers 1800 et vers 1900 (en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, au Canada, au Québec)
. l'industrialisation et l'urbanisation au Québec (6.2.4).	. les sites de mines de charbon, de fer et le développement industriel (6.1.2)
	. la révolution ferroviaire au 19e siècle (en Europe, en Amérique) (6.1.3)
	. le degré d'industrialisation d'une localité, d'une région vers 1900 (6.1 et 6.2).
Module 7	
. une carte du monde et la disparité du développement (7.2.3)	. les voies de communication au Canada et au Québec au 19e et au 20e siècles (7.1.1)
. les différences régionales au Québec et au Canada.	. une carte du monde et des pays membres de l'O.N.U. actuellement.

PRESCRIPTION 16 LES QUALITÉS DES CARTES HISTORIQUES

Les cartes historiques devront être précises et comporter des éléments qui seront clairement identifiés et en rapport avec les objectifs du programme. Cependant, quelques éléments complémentaires pourraient être ajoutés; il faut éviter de surcharger indûment les cartes.

2.3.6 L'UTILISATION DES DOCUMENTS ÉCRITS ET FIGURÉS

2.3.6.1 Les fonctions des documents

Certains documents écrits et figurés peuvent servir

à illustrer le texte de l'auteur (l'invention de l'écriture, l'alphabet grec, un manuscrit, une lettre de change) et à capter l'attention de l'élève (document humoristique); d'autres ont pour fonction d'engendrer des activités de connaissance dans un sens plus large. En effet, la pratique d'une démarche à la fois réflexive, historique et active exige l'utilisation de documents écrits et figurés. L'élève utilise ces matériaux de l'histoire pour observer, interroger, décrire, classifier, comparer, analyser, expliquer, interpréter, déduire, reconstituer, discuter.

Des documents écrits ou figurés devraient appuyer chacun des objectifs intermédiaires et être accompagnés d'un questionnement conçu pour faire progresser la réflexion et aider à la COMPRÉHENSION du texte.

2.3.6.2 Les documents écrits

Beaucoup d'activités d'apprentissage doivent se greffer sur des documents écrits de première main (une source):

- ceux qui sont contemporains des sujets traités dans les modules;
- ceux qui ont servi à établir des interprétations par la suite[34].

Les textes d'époque peuvent être authentiques ou bien reconstitués[*]; il est important d'indiquer si le texte

---

(34) Procès-verbal du comité de production, 20 juin 1980, p. 4.

* Par exemple, les témoignages, les pièces d'archives, les actes notariés, etc.

a été transformé et la référence devrait être indiquée. Les textes choisis devraient être pertinents, assez courts, gradués, adaptés aux élèves et être accompagnés d'un questionnement conçu pour faire progresser la réflexion et aider à la COMPRÉHENSION du texte.

PRESCRIPTION 17 L'UTILISATION DES DOCUMENTS ÉCRITS

Le manuel de l'élève devra contenir des documents écrits répartis dans chacune des parties. La reproduction de documents de première main devra être privilégiée. Ces documents devront engendrer des activités d'apprentissage.

Voici quelques activités relatives à l'utilisation des documents que le manuel de l'élève pourra contenir(*):

. repérer dans des documents des informations relatives aux objectifs du module;

. distinguer un document de première main (source) des autres documents;

. transposer l'information d'un type de document à un autre;

. classer les documents en fonction d'un ou de plusieurs critères;

. distinguer un fait d'une opinion;

. replacer les valeurs, les attitudes et les comportements dans leur contexte;

---

* Cette énumération n'est pas exhaustive; elle illustre la nécessité d'inclure ce genre d'activités dans le manuel de l'élève; à ce sujet, consulter Le Guide pédagogique, p. 19.

. apprendre à relativiser les jugements sur les sociétés passées et la société présente.

2.3.6.3 Les documents figurés (les illustrations)

Le rôle pédagogique des documents figurés doit être exploité de diverses façons dans le manuel d'histoire générale: ces documents peuvent être parfois support de l'information mais ils doivent surtout contenir une valeur et une fonction didactiques en soi(*). La force émotive et la richesse informative des illustrations devraient être des critères de sélection afin de maximiser le goût de la connaissance historique et la capacité de susciter des apprentissages.

On devrait favoriser les illustrations qui permettent aux élèves d'établir des comparaisons et des relations entre les aspects économiques, sociaux, culturels et politiques.

On doit retrouver divers types d'illustrations dans un manuel d'histoire générale:

. des photographies;

. des tableaux, des statistiques, des graphiques;

. des schémas, des croquis et des dessins;

. certains documents écrits tels l'alphabet grec, un manuscrit, une constitution.

---

* Il n'est question ici que du contenu pédagogique des documents figurés; leur présentation graphique sera traitée dans la section 2.5.2.

A chacun des modules, des documents de nature artistique peuvent être intégrés: dessins, gravures, peintures, sculptures, éléments d'architecture. On devrait les choisir pour illustrer les conditions matérielles, les groupes sociaux, les aspects économiques, culturels et politiques.

PRESCRIPTION 18 L'UTILISATION DES DOCUMENTS FIGURÉS

Le manuel de l'élève devra contenir des documents figurés répartis dans chacune des parties. La reproduction de documents de première main devra être privilégiée. Ces documents devront engendrer des activités d'apprentissage.

PRESCRIPTION 19 LA RICHESSE INFORMATIVE DES ILLUSTRATIONS

Les illustrations (photographies, cartes historiques, tableaux, statistiques, graphiques, dessins humoristiques, bandes dessinées, croquis, schémas) devront être significatives, compréhensibles, appropriées aux concepts, adaptées aux élèves et présenter une sélection intelligente de détails.

2.3.6.4 La méthode de recherche

Les documents écrits et figurés constituent les matériaux de base utilisés dans la pratique de la méthode de recherche. Le programme demande de distinguer les principales étapes de la démarche historique dès le début de l'année puis d'approfondir les habiletés de l'unité 1.2 tout au long du programme. Il serait intéressant pour l'auteur de consul-

ter le guide pédagogique qui donne des explications sur le développement de ce processus(35). La pratique de la méthode de recherche permet aux élèves de manifester leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être(*).

Plusieurs activités connexes pourraient être présentées afin d'initier les élèves à la recherche historique et à diverses sources de consultation. Des travaux de recherche, courts, adaptés et stimulants devraient être proposés et il y a place ici pour l'innovation et l'enrichissement.

PRESCRIPTION 20 LA MÉTHODE DE RECHERCHE

Le manuel de l'élève devra offrir des activités d'apprentissage reliées à la méthode de recherche dans chacune des parties du manuel (chapitre ou module). Les principales étapes à faire pratiquer seront les suivantes:

- l'hypothèse de l'enquêteur;
- la cueillette des documents;
- l'analyse des documents;
- la synthèse de l'enquêteur.

2.3.7 LES RÉSUMÉS

Dans la description des divers éléments constitutifs de l'enseignement du programme, les résumés ont, par tradition, une place ju-

---

(35) Le Guide pédagogique, pp. 53 - 54.

* Voir la section 2.3.1 de ce devis.

gée utile. Il importe de faire ressortir ici les sortes de résumés et les caractéristiques qu'ils doivent posséder pour jouer un rôle dynamique.

Nous commençons par une mise en garde contre des résumés statiques qui ne soient que des énumérations, que des listes à mémoriser, qui encouragent la facilité et l'automatisme. Si les résumés donnent "tout", comment alors inviter les élèves à chercher et à objectiver?

L'observation des manuels en usage présentement démontre qu'il existe plusieurs sortes de résumés: des énumérations, des listes chronologiques, des textes suivis, des notes biographiques, des définitions, des tableaux synoptiques, des schémas. Des problèmes didactiques se posent lorsqu'un auteur utilise le même type de résumé tout au long du manuel, surtout si ces résumés sont longs et monotones.

Les résumés devront inviter les élèves à plusieurs formes d'activités intellectuelles: à se rappeler, à associer, à comparer, à juger, à objectiver. Progressivement, les manières de présenter les résumés devront favoriser la participation des élèves qui pourront compléter les résumés, en construire par le biais des activités de synthèse et s'en servir comme pistes de discussion.

PRESCRIPTION 21 LES FONCTIONS DES RÉSUMÉS

Les résumés devront être conçus dans une perspective dynamique: ils devront être variés, provoquer diverses formes d'activités intellectuelles et inciter graduellement l'élève à être de plus en plus autonome.

2.3.8 LES ACTIVITÉS DE SYNTHÈSE

Il importe d'insister sur la nécessité des activités de synthèse qui doivent se répartir à tous les niveaux du processus d'apprentissage, particulièrement à la fin de chaque objectif intermédiaire, de chaque objectif terminal, de chaque module ou après un ensemble de modules(*).

Ces activités de synthèse ne devraient pas être présentées de façon indépendante mais plutôt être présentées en relation avec les notions étudiées et s'intégrer facilement les unes aux autres. L'auteur devrait les sélectionner avec soin afin qu'elles soient significatives:

- en amenant l'élève à produire des opinions, des interprétations sur le sens des événements ou des phénomènes historiques;
- en permettant à l'élève de décoder le présent.

PRESCRIPTION LES ACTIVITÉS DE SYNTHÈSE

On répartira dans le manuel de l'élève des activités de synthèse qui faciliteront l'atteinte des objectifs intermédiaires et terminaux. Elles devront provoquer des activités cognitives et affectives, permettre la réutilisation des connaissances et des habiletés acquises et favoriser l'expression de la pensée personnelle.

---

* La manière par laquelle on peut articuler les informations et les activités pour développer l'esprit de synthèse a été illustrée dans la section 2.2.3 et le Guide pédagogique donne quelques suggestions à la fin de chaque module.

2.3.9 LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation fait partie intégrante du processus enseignement-apprentissage et c'est pourquoi on devrait retrouver dans le manuel de l'élève quelques activités qui lui permettent de vérifier ce qu'il maîtrise, ce qui lui cause des difficultés: l'évaluation formative s'effectuera dans une perspective de diagnostic(*).

Tout au long du processus d'apprentissage, on devrait retrouver des moyens de faire l'évaluation formative qui consistera à évaluer:

- la connaissance des faits en rapport avec les objectifs;
- le développement des habiletés intellectuelles et techniques;
- le développement d'attitudes intellectuelles et sociales.

L'auteur aura avantage à consulter le programme Histoire générale, le Guide pédagogique et s'inspirer des politiques générales d'évaluation pédagogique(36).

2.4 LES ASPECTS PHYSIQUES DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.4.1 LA FORME

Le manuel de l'élève pourra prendre diverses formes:

---

* Le terme "diagnostic" est utilisé ici dans un sens général. Une suggestion d'auto-évaluation est proposée dans l'annexe VI.

(36) Le Programme, p. 63; Le Guide pédagogique, pp. 273 à 283; MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du primaire et du secondaire, Québec, février 1981, #16-0064.

. un seul volume;

. un ensemble de fascicules;

. une série de dossiers;

. une autre forme jugée appropriée et conforme à l'esprit des prescriptions.

2.4.2 LE FORMAT

PRESCRIPTION 23 LE FORMAT DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

Le manuel de l'élève devra avoir un format qui en facilite la manipulation et le transport.

2.4.3 UN MANUEL ATTRAYANT, RÉSISTANT ET RÉUTILISABLE

- LA COUVERTURE

Le manuel d'histoire générale devra avoir une couverture agréable, propre à attirer l'attention d'un jeune élève de 12 à 14 ans et à lui donner le goût d'en examiner le contenu.

- LA RELIURE

Le manuel de l'élève sera utilisé de façon continue et journalière par de jeunes adolescents. A cet égard, l'éditeur devra considérer un type de reliure propre à assurer une durabilité optimale. Dans le cas du volume, la reliure caisse est recommandée.

PRESCRIPTION 24 LES QUALITÉS PHYSIQUES DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

Le manuel de l'élève devra être attrayant et résistant afin qu'il puisse se prêter à maintes réutilisations sur le plus grand nombre d'années possible.

PRESCRIPTION 25 LA PROTECTION DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

La mise en pages devra être organisée de façon telle que l'élève ne soit ni invité, ni incité à y griffonner ou à y écrire quoi que ce soit. Le manuel devra indiquer clairement à l'élève qu'il doit réaliser toute activité sur une feuille ou dans un cahier indépendant du manuel lui-même.

2.4.4 LA RÉPARTITION DU CONTENU: RÉCITS, DOCUMENTS ET ACTIVITÉS

Il serait intéressant que le manuel présente une certaine variété dans l'agencement du contenu et que la présentation graphique supporte l'approche pédagogique. On peut imaginer que la répartition se fasse selon une progression allant du plus simple au plus complexe et du plus concret au plus abstrait.

Signalons que le programme propose une répartition égale d'objectifs obligatoires par modules. Il serait peut-être avantageux de s'en inspirer.

Cependant il reviendra aux éditeurs et aux auteurs d'évaluer la place à accorder aux informations de base, aux récits, aux documents écrits et figurés et aux activités d'apprentissage en autant que le contenu permette l'atteinte des objectifs intermédiaires et terminaux du programme.

2.5 LA COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE ET LA LISIBILITÉ

On sait que l'auteur qui s'adresse à des élèves en situation d'apprentissage se préoccupe de l'efficacité de son message écrit. Dans la conception d'un manuel scolaire, il est important d'accorder une priorité à l'ensemble des variables qui influencent la perception des messages et la compréhension de ceux-ci. C'est dans le but d'améliorer la communication écrite qu'il convient d'aborder les critères de lisibilité qui sont de trois ordres: linguistique, rédactionnel et graphique(37).

2.5.1 LA LISIBILITÉ

Les problèmes de lisibilité linguistique sont complexes et subtils; il existe des règles, des formules et des tests qui permettent aux éditeurs de mesurer la lisibilité des textes et il existe aussi un art de l'écriture pédagogique efficace. Certaines questions importantes à se poser sont les suivantes:

- "quel est le meilleur moyen de communiquer une idée?"
- "quels sont les critères de lisibilité linguistique à respecter lorsqu'on écrit pour des élèves de deuxième secondaire?"

---

(37) DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, La lisibilité des textes destinés aux élèves du primaire: guide pratique pour les auteurs de manuels scolaires, novembre 1981, p. 7.

N.B.: Quoique conçu pour les manuels du primaire, ce guide peut être fort utile pour que les auteurs prennent conscience des limites de la compréhension et de l'apprentissage et tentent de s'adapter aux niveaux linguistique et culturel des élèves. Le guide a pour objectifs de "déceler les difficultés et de mettre des moyens à la disposition de l'auteur pour les réduire". Un guide similaire est en préparation pour le secondaire.

Nous mettrons en évidence certains écueils à éviter dans le manuel d'histoire générale afin que l'on porte attention aux mots, aux phrases, au niveau d'abstraction des textes dans le but d'améliorer les qualités d'évocation de l'écriture.

Afin que l'élève de 12 à 14 ans puisse donner du sens aux textes historiques, l'auteur doit surveiller le choix des mots employés, la longueur des phrases et la structure syntaxique. Dans le manuel d'histoire, il importe de tenir compte plus particulièrement des aspects suivants:

. le vocabulaire général et spécialisé,

. la syntaxe,

. les consignes,

. les ensembles rédactionnels.

2.5.1.1 Le vocabulaire général et spécialisé

Trop souvent les manuels d'histoire ont été inaccessibles: si le texte est surchargé de mots peu fréquents et dont la probabilité de réutilisation est faible, les élèves se désintéressent très souvent de l'histoire et abandonnent la lecture[38]. On doit se préoccuper de donner des informations historiques véridiques, de qualité et adaptées au niveau des élèves.

Le programme Histoire générale présente une difficulté très grande en rapport avec le nombre de mots nouveaux dont il suppose l'acquisition: les notions fondamentales,

---

(38) Le Guide de lisibilité, pp. 6 et 35.

les noms de personnages, de lieux, d'événements, ne sont que quelques exemples parmi bien d'autres. L'auteur peut utiliser différents moyens pour faciliter l'intégration du vocabulaire spécialisé (exemples: contexte, répétition, définition, illustration, mise en relief).

PRESCRIPTION 26 LA VALEUR SCIENTIFIQUE DE L'INFORMATION ET SON DOSAGE

Le vocabulaire spécialisé sera introduit de façon progressive; il devra être présenté avec rigueur et tenir compte du développement de la pensée de l'élève de 12 à 14 ans.

2.5.1.2 La syntaxe

Si le texte est composé de phrases trop longues, trop complexes, la mémoire est surchargée et cette difficulté peut nuire à l'apprentissage.

PRESCRIPTION 27 LE VOCABULAIRE ADAPTÉ

On devra retrouver, dans le manuel de l'élève, un vocabulaire et des phrases adaptés au niveau des élèves de deuxième secondaire.

2.5.1.3 Les consignes

On ne saurait trop insister sur la lisibilité des instructions données aux élèves: "Un trop plein d'informa-

tions surcharge la mémoire de l'enfant et l'empêche de comprendre et de fonctionner"[39]. Il importe d'assurer l'univocité de l'interprétation des consignes et d'aider l'élève à réaliser adéquatement les activités proposées.

PRESCRIPTION 28 LES CONSIGNES

Dans le manuel de l'élève, les consignes devront correspondre à des buts précis. Elles devront indiquer le comportement désiré, être complètes et formulées à l'aide d'un vocabulaire juste et concis.

2.5.1.4 Les ensembles rédactionnels

Il ne sera rappelé ici que quelques principes concernant la qualité de l'organisation des contenus et qui sont jugés nécessaires pour améliorer la compréhension dans le manuel d'histoire générale.

Les informations présentées dans un manuel ne sont pas d'égale importance ni d'égale difficulté. Pour les élèves de deuxième secondaire, il est nécessaire de dégager les informations de base (narratives, descriptives, explicatives) et les différentes sortes d'activités (exemples énumérés dans la section 2.3), d'insister sur certaines notions, de faire ressortir les documents de première source, de prévoir des temps d'arrêt dans la lecture, de varier et de gra-

(39) Idem, p. 3.

duer les types de textes, c'est-à-dire les ensembles rédactionnels[40]. Il est nécessaire de distinguer: les textes de l'auteur, les documents, les activités d'apprentissage, les consignes et l'enrichissement.

PRESCRIPTION 29 LES ENSEMBLES RÉDACTIONNELS ET LA COMPRÉHENSION

Le concepteur du manuel de l'élève devra tenir compte du niveau différent des textes et les intégrer dans une présentation structurée, graduée, hiérarchisée qui oriente et facilite l'utilisation du manuel et la compréhension des objectifs du programme.

2.5.2 LA PRÉSENTATION GRAPHIQUE

Pour mettre en évidence les ensembles rédactionnels, la présentation graphique revêt une grande importance. On devrait apporter beaucoup de soin à la mise en pages, à l'utilisation des couleurs, aux caractères typographiques ainsi qu'aux illustrations.

2.5.2.1 La mise en pages

La disposition des blocs d'information contribue à l'organisation du savoir. La mise en pages doit faciliter la visualisation des hiérarchies[41]. Il faut donc bien utili-

---

(40) Voir à ce sujet, RICHAUDEAU, François, Conception et production des manuels scolaire, Guide pratique, Unesco, 1979, p. 284.

(41) Idem, pp. 66 à 82.

ser l'espace pour que le contenu rédactionnel soit facile à lire et à comprendre.

PRESCRIPTION 30 LA MISE EN PAGES

L'impact visuel de la mise en pages devra correspondre à l'importance pédagogique des textes et des illustrations. Les éléments devront être présentés de façon cohérente. La mise en pages devra être soignée et lisible (pas trop serrée ni trop aérée).

PRESCRIPTION 31 LA COHÉRENCE DES PROCÉDÉS GRAPHIQUES

Dans le manuel de l'élève, les procédés graphiques de mise en relief des ensembles rédactionnels devront être cohérents du début à la fin.

2.5.2.2. L'utilisation des couleurs

On devrait favoriser la lisibilité par le choix et l'utilisation des couleurs en assurant un contraste entre le contenu rédactionnel, les illustrations et le fond de la page.

2.5.2.3 Les caractères typographiques

Puisque le manuel s'adressera à tous les élèves de deuxième secondaire, les caractères typographiques devront être bien choisis, c'est-à-dire assez gros (un minimum de

10/12 points), avec un bon contraste et un interlignage qui permettent une lecture facile. La compréhension de certains élèves est affectée par ces variables qui concourent à la qualité de la lecture et à la découverte du sens des textes.

PRESCRIPTION 32 LES CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES

La dimension, le style et la couleur des caractères typographiques devront tenir compte de l'âge des lecteurs, de l'importance relative des notions à enseigner et favoriser la lisibilité.

2.5.2.4 Les illustrations (les documents figurés)(*)

L'utilisation plus fréquente de l'illustration et de la couleur peut contribuer à rendre le manuel plus séduisant, plus efficace, plus apte à éveiller la curiosité et l'intérêt, à susciter un meilleur apprentissage. Des dessins humoristiques devraient être intégrés au texte; choisies avec goût et discernement, les caricatures et les bandes dessinées animent le manuel et constituent un réservoir très riche de réflexion et d'expression. Les photographies en couleur ont une grande force affective et les illustrations bien choisies, claires et précises constituent une richesse informative remarquable.

---

* Il sera question ici de l'aspect matériel des illustrations puisque les aspects de contenu ont été traités dans la section 2.3.6.3.

PRESCRIPTION 33 LA PLACE DES ILLUSTRATIONS

Les illustrations devront être suffisamment grandes et placées de façon cohérente par rapport aux textes et aux activités d'apprentissage proposés dans le manuel.

PRESCRIPTION 34 LA RICHESSE TECHNIQUE DES ILLUSTRATIONS

Afin de susciter une bonne compréhension, les illustrations devront être de qualité (netteté, clarté de l'image, précision et pertinence).

2.5.3 LA NÉCESSITÉ DE DONNER DU SENS

Si l'on veut faciliter la tâche de lecture dans le manuel d'histoire générale, il est certes important de surveiller les conditions de lisibilité mais il est encore plus essentiel de s'assurer que la communication historique soit signifiante. Une partie de la résistance à la lecture est souvent de nature émotive et si l'on n'a pas réussi à motiver l'élève, si on ne lui présente pas le sujet de façon à ce qu'il ait du sens pour lui, on aura beau respecter tous les critères de lisibilité, le manuel d'histoire demeurera illisible!

2.6 LES OUTILS DE CONSULTATION

Certaines parties d'un manuel sont à privilégier en tant qu'outils fonctionnels servant à mieux comprendre l'agencement du contenu et à re-

tracer rapidement l'information contenue dans le texte. Il sera pertinent de retrouver une table des matières, un glossaire-index et un index historique.

2.6.1 LA TABLE DES MATIÈRES

PRESCRIPTION 35 LA TABLE DES MATIÈRES

Le manuel de l'élève devra contenir une table des matières suffisamment détaillée pour offrir à l'élève une vue d'ensemble du contenu et lui permettre de se repérer facilement.

2.6.2 LE GLOSSAIRE ET L'INDEX HISTORIQUE

2.6.2.1 Les définitions

Quel que soit le type de pédagogie véhiculée par le manuel, il demeure qu'un certain nombre de mots de base devraient être définis et apparaître dans le ou les glossaires.

PRESCRIPTION 36 LES DÉFINITIONS

Les définitions des principaux termes utilisés, qu'ils soient spécialisés ou non, devront se retrouver dans le manuel de l'élève. Ces définitions devront être indiquées dans le texte par des signes appropriés et devront utiliser un vocabulaire accessible.

2.6.2.2 Le glossaire-index

Le glossaire et l'index auraient intérêt à être en liaison étroite, surtout si le glossaire est intégré dans l'unité ou placé après chaque objectif terminal ou chaque module.

PRESCRIPTION 37 LE GLOSSAIRE-INDEX

Si le glossaire est présenté dans son ensemble, il y aura avantage à ce que ce soit un glossaire-index. Si le glossaire est découpé selon des agencements multiples, il sera nécessaire que l'index donne des indications pour un repérage facile.

2.6.2.3 L'index historique

L'index historique permettant de repérer les endroits du manuel qui traitent d'un thème, d'un sujet donné, d'une définition, d'un concept, d'une notion, d'un personnage, d'un lieu historique sera utile. Il faudra y retrouver les termes et les concepts spécifiques qui sont utilisés dans la description des objectifs du programme.

PRESCRIPTION 38 L'INDEX HISTORIQUE

Un index historique devra être placé dans le manuel de l'élève. Il devra permettre de repérer les définitions, les personnages et les lieux historiques importants.

2.6.3 LA BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie très sélective, accompagnant chacun des modules, pourrait inciter les élèves à des lectures qui explicitent les textes de l'auteur. Une bibliographie est aussi nécessaire pour suggérer d'autres pistes d'interprétation, pour permettre de situer le manuel de l'élève par rapport à des productions historiques pertinentes et pour favoriser l'enrichissement.

PRESCRIPTION 39 LA BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie justificative et complémentaire devra être placée dans le manuel de l'élève.

2.6.4 LES ANNEXES

Certaines procédures d'activités proposées fréquemment dans le manuel de l'élève pourraient être regroupées avantageusement sous forme d'annexes afin que l'élève puisse les repérer facilement, les utiliser ponctuellement et développer ainsi des techniques et des méthodes de travail. Elles pourraient être présentées de manière à faire appel à l'initiative personnelle et à l'autonomie de l'élève; on devrait fournir à l'élève des pistes de travail plutôt qu'une description détaillée de la procédure à suivre. On pourrait expliquer, par exemple, diverses façons pour:

- analyser un texte d'époque;
- exploiter l'histoire locale;
- construire une ligne du temps;
- analyser l'actualité (journal, caricature, T.V.);
- mener un débat démocratique.

L'une des annexes pourrait présenter un tableau synchronique. Une autre annexe pourrait faire un inventaire-type des documents susceptibles d'alimenter des recherches en histoire locale. Les annexes proposées devraient susciter l'innovation pédagogique et permettre un enrichissement facilement accessible.

TROISIÈME PARTIE

3. LE MATÉRIEL DE CLASSE

3.1 LA NÉCESSITÉ D'UN MATÉRIEL DE CLASSE DE BASE

La pratique d'une démarche qui soit à la fois réflexive, historique, synthétique et active requiert des moyens qui soient diversifiés et de qualité. Du matériel pédagogique autre que le manuel de l'élève est indispensable si l'on veut:

- présenter les éléments matériels des civilisations choisies;
- faire comprendre des notions plus complexes;
- faire appel aux ressources de l'histoire locale;
- faire travailler en petits groupes ou collectivement;
- respecter les rythmes d'apprentissage;
- tenir compte des différents milieux.

Si nous nous référons à la définition même du matériel didactique de base, définition que nous retrouvons dans ce devis à la page 1, nous constatons qu'il peut exister un matériel de classe d'usage collectif considéré comme du matériel didactique de base.

En histoire générale, les enseignants et les élèves devront pouvoir disposer du matériel de classe suivant(*):

- de la documentation visuelle et audio-visuelle:
  - une carte du monde ou un planisphère;
  - certaines cartes historiques murales;
  - un document-synthèse audio-visuel par module.

---

* Voir la prescription 4; en faisant la nomenclature de ce matériel, il n'est pas dans notre intention d'obliger chaque éditeur d'un manuel de l'élève à le produire.

• de la documentation imprimée:

- des ensembles de documents écrits et figurés.

PRESCRIPTION 40 L'ESPRIT DU MATÉRIEL DE CLASSE

Le matériel de classe devra respecter les prescriptions pertinentes contenues dans le chapitre sur le manuel de l'élève notamment les prescriptions 1, 6, 11 et 18.

3.2 LA DOCUMENTATION VISUELLE, AUDIO-VISUELLE ET IMPRIMÉE NÉCESSAIRE

Le manuel de l'élève peut fournir un certain nombre de moyens pour aider l'élève à visualiser la mesure du temps, les personnages, les événements et les lieux. Il est indispensable que l'enseignant ait à sa disposition des moyens qu'il pourra utiliser avec tout le groupe.

3.2.1 LES CARTES MURALES

Le manuel de l'élève contiendra au moins les cartes historiques indispensables(*). Les enseignants consultés ont émis le voeu que les principales cartes illustrant chacun des modules du programme d'histoire générale soient disponibles dans un format de type "carte murale". Plusieurs possibilités s'offrent aux éditeurs: certains peuvent décider d'agrandir les cartes présentées dans le manuel, d'autres peuvent indiquer dans le guide de l'enseignant comment utiliser certaines cartes existantes ou tout simplement recommander l'utilisation de cartes murales adéquates.

(*) Voir la prescription 15.

La carte du monde sera d'une grande utilité tout au long de l'année; elle aidera les élèves à visualiser plus efficacement des espaces historiques donnés et à se situer dans l'évolution du monde occidental.

PRESCRIPTION 41 LES QUALITÉS DES CARTES MURALES HISTORIQUES

Les cartes murales historiques devront favoriser la compréhension des espaces historiques, la recherche et le développement de l'esprit de synthèse. Elles devront être suffisamment grandes et de bonne qualité pour assurer la résistance et la durabilité.

Si elles n'ont pas été fabriquées pour correspondre explicitement au nouveau programme Histoire générale, elles devraient être accompagnées d'un document qui indiquerait des activités reliées aux objectifs du programme.

3.2.2 LE DOCUMENT-SYNTHÈSE AUDIO-VISUEL PAR MODULE

Etant donné la nouveauté des perspectives pédagogiques du programme, particulièrement celles qui exigent:

- d'illustrer les caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire;
- de faire cheminer les élèves d'un niveau de synthèse à l'autre en faisant ressortir les liens qui existent entre les notions, entre les objectifs intermédiaires et avec l'objectif terminal;

nous croyons à la nécessité d'un document-synthèse audio-visuel par module.

Quelle que soit l'excellence du manuel de l'élève, il demeure qu'il est difficile de faire passer certains aspects historiques dans le contexte d'un livre. Les qualités propres aux documents audio-visuels(*) permettent aux élèves de franchir des frontières et de pénétrer au coeur des réalités passées et présentes. C'est pourquoi nous croyons qu'un document-synthèse devrait permettre aux élèves:

. de reconstituer une période donnée;

. de comprendre des notions plus abstraites en favorisant une réflexion fondamentale sur les concepts (de temps, de permanence, de changement, de relativité) et sur une analyse sociale;

. d'établir des liens entre les modules;

. de faire des liens avec le présent;

. d'être touchés sur le plan émotif (possibilité de varier les rythmes et le montage des plans, d'incarner les personnages et les relations entre les groupes sociaux par exemple);

. de visualiser les étapes de la démarche historique.

Le document-synthèse devrait être conçu(**) pour maximiser le contenu historique de chaque module:

. en présentant des éléments authentiques;

. en indiquant certaines sources;

. en posant occasionnellement des hypothèses, des questions ou des problèmes;

. en incitant à la recherche des causes et des conséquences.

---

* Diaporama, vidéo-cassette, film animé.

** Il importe de mentionner que nous avons adressé à la Direction générale des moyens d'enseignement une demande de réalisation qui est présentement étudiée..

PRESCRIPTION 42 LES CARACTÉRISTIQUES PÉDAGOGIQUES DU DOCUMENT-SYNTHÈSE AUDIO-VISUEL

Le document-synthèse audio-visuel devra illustrer les caractères essentiels de l'apprentissage de l'histoire: la démarche synthétique, réflexive et historique. Il devra être lié aux objectifs terminaux et faciliter la synthèse.

Un texte d'accompagnement devrait faciliter l'exploitation du document-synthèse et la pratique de la démarche active.

3.2.3 LES ENSEMBLES DE DOCUMENTS ÉCRITS ET VISUELS

Pour que les enseignants puissent faire pratiquer la démarche historique, il est impérieux que la classe contienne une documentation de base. Bien sûr, la bibliothèque de l'école jouera un rôle-clé dans le développement des habiletés de recherche mais il importe qu'une documentation de base soit accessible fréquemment et puisse s'intégrer facilement dans le processus d'apprentissage. C'est aux enseignants de choisir ces outils indispensables à leur enseignement selon l'approche retenue et ces informations sont données pour que les éditeurs soient au courant du matériel de classe jugé indispensable(*).

Bien qu'un contenu minimum de documents écrits et figurés (cartes anciennes et cartes historiques(42), planches, graphiques, carto-

---

* Ces remarques n'ont pas pour effet d'obliger les éditeurs de manuels de l'élève à produire des ensembles de documents (dossiers, recueils).

(42) Voir à ce sujet, L'histoire et ses méthodes, op. cit., p. 82.

grammes, pictogrammes, photos, dessins, listes chronologiques) seront inclus dans le manuel de l'élève, il demeure que des ensembles de documents sont considérés comme du matériel de base, particulièrement:

- pour aider à faire saisir des notions plus abstraites;
- pour faire pratiquer la démarche historique de façon personnelle;
- pour respecter les rythmes d'apprentissage.

Il est difficile, par exemple, de faire connaître et comprendre des faits sociaux aux élèves de deuxième secondaire. L'utilisation fréquente et variée de documents les aidera à poser des hypothèses à ce sujet et à saisir des notions plus complexes.

Afin que l'élève pratique une démarche historique, il importe qu'il ait accès à un nombre suffisant de documents, de cartes et qu'il puisse exercer son choix et le justifier.

Il est nécessaire de donner des moyens pertinents aux enseignants: ils auront à sélectionner les documents nécessaires aux recherches. Il serait fastidieux de leur demander de chercher des textes courts, adaptés...: c'est pourquoi nous recommandons la production d'ensembles de documents écrits et figurés(*) qui devraient contenir une bonne proportion de documents de première main. Ces ensembles pourraient être présentés sous forme de dossiers qui offrent l'avantage de pouvoir être améliorés. Il est à mentionner que de la recherche serait indispensable dans ce domaine afin que des historiens et des pédagogues collaborent pour constituer une banque de documents historiques adaptés aux élèves de deuxième secondaire.

---

* Voir la section 2.3.6 sur l'utilisation des documents. Les ensembles pourraient couvrir les objectifs facultatifs et les modules 4 - 5 - 6 - 7 plus particulièrement.

PRESCRIPTION 43 LES ENSEMBLES DE DOCUMENTS

Les ensembles de documents écrits et figurés devront contenir une majorité de documents de première main reliés aux objectifs du programme.

3.3 LA DOCUMENTATION VISUELLE, AUDIO-VISUELLE ET IMPRIMÉE COMPLÉMENTAIRE

Etant donné la complexité de certains éléments du programme, la nécessité de varier les moyens d'enseignement si l'on veut intéresser les élèves, l'utilisation déjà répandue du matériel complémentaire et aussi le projet souhaitable d'organiser des classes-ateliers, nous croyons opportun de traiter de la documentation complémentaire afin que les auteurs et les éditeurs soient au courant du matériel de classe jugé très utile.

3.3.1 LES LIGNES DU TEMPS ET LES FRISES DU TEMPS

Il est utile que les lignes du temps et les frises du temps soient exposées dans la classe pendant un certain temps. En général, les élèves seront appelés à en construire ou les enseignants les fabriqueront eux-mêmes.

Les éditeurs qui en produiront devraient respecter certains critères de qualité: les lignes du temps ou les frises du temps devraient être résistantes, précises, proportionnées et indiquer clairement l'échelle utilisée.

3.3.2 LES RECONSTITUTIONS HISTORIQUES

Certains aspects historiques étant plus difficiles à saisir sur de petits documents(*), il serait très utile que l'élève puisse observer des documents de plus grandes dimensions pour mieux se représenter certains lieux historiques tels que: la ville d'Athènes au 5e siècle avant Jésus-Christ, la ville de Rome à l'époque de Trajan, un fief médiéval, un monastère du Moyen-Age, une cité médiévale, un quartier ouvrier au 19e siècle.

Les reconstitutions historiques (maquettes, grandes photos, grands dessins, bandes sonores, documents audio-visuels tels que diapositives, films fixes, films animés, vidéocassettes) sont utiles afin de concrétiser les données historiques. Les reconstitutions historiques devraient se rapporter directement aux objectifs du programme et être liées à des activités proposées aux élèves.

3.3.3 LES ATLAS HISTORIQUES

L'atlas historique est un outil pédagogique qui permet à l'élève de visualiser le contexte géographique des informations historiques et de procéder à l'analyse de l'évolution du territoire et de la population. Cette analyse a pour but de mieux comprendre la relation de l'être humain avec son milieu.

Même si un certain nombre de cartes historiques doivent être intégrées au manuel de l'élève, l'atlas demeure un outil très utile

---

* Le manuel de l'élève doit contenir un certain nombre de photos qui permettront de visualiser les contenus et de favoriser la compréhension des objectifs.

si l'on veut faire comprendre plusieurs objectifs du programme et faire pratiquer la démarche historique.

3.3.4 LES LIVRES DE LITTÉRATURE POUR ADOLESCENTS ET LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCES

Le programme demande de développer l'intérêt de l'élève pour l'histoire. L'utilisation d'une documentation variée et pertinente permettrait de compléter le contenu du manuel de l'élève, favoriserait la pratique de la démarche historique et la poursuite des objectifs de formation, particulièrement celui qui vise à faire aimer l'histoire. Elle permet de plus de favoriser un certain décloisonnement: liens avec le français, les arts, etc.

Le guide pédagogique suggère une bibliographie sélective à la fin de chaque module(*). Les propositions de livres, de revues, d'encyclopédies, etc., permettront à l'élève d'apprendre à consulter efficacement des sources secondaires et de développer le goût de la lecture et son intérêt pour l'histoire.

(*) Il serait important de tenir compte des réserves exprimées en regard des suggestions; voir Le Guide pédagogique, p. 11.

QUATRIÈME PARTIE

4. LE GUIDE DE L'ENSEIGNANT

4.1 LES CARACTÉRISTIQUES PÉDAGOGIQUES DU GUIDE DE L'ENSEIGNANT

4.1.1 LE RESPECT DE L'ESPRIT DU PROGRAMME

La présentation même du guide de l'ensiegnant revêt une très grande importance. Ne perdons pas de vue que cet outil sera utilisé quotidiennement par l'enseignant et qu'il influencera son enseignement. Le programme énonce des principes qui devront trouver leur application dans ce guide. Il est important d'être conscient que la disposition même du contenu pédagogique aura une influence qui pourrait aller jusqu'à trahir l'esprit du programme. C'est ainsi qu'un guide de l'enseignant qui ne mettrait l'accent que sur les informations pourrait inciter les enseignants à négliger la formation historique; la mise en évidence des contenus notionnels pourrait en fausser l'importance et nuire au développement de l'esprit de synthèse.

PRESCRIPTION 44 L'ESPRIT DU PROGRAMME DANS LE GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Le guide de l'enseignant devra véhiculer l'esprit du programme en respectant les principes directeurs, les buts, les objectifs et se conformer à l'ensemble des prescriptions contenues dans les chapitres précédents.

PRESCRIPTION 45 LE TABLEAU DES OBJECTIFS DE L'UNITÉ

Le guide de l'enseignant devra reproduire, au début de chaque section, un tableau des objectifs de l'unité qui permettra de situer les contenus notionnels et chaque objectif intermédiaire dans un cadre plus global.

4.1.2 L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE PRÉCONISÉE

L'analyse du programme Histoire générale permet de dégager le courant pédagogique qui le sous-tend: dans un sens large, les con-

cepteurs ont voulu appliquer une démarche rationnelle à l'organisation des contenus. Ils ont considéré l'enseignement comme un processus orienté vers la réalisation d'activités d'apprentissage, d'où la nécessité de préciser les objectifs visés tout en respectant une perspective humaniste puisqu'il s'agit surtout de faire comprendre les caractéristiques fondamentales des sociétés choisies. On peut indiquer que ce courant de pensée est situé au confluent des influences traditionnelles et de la pédagogique nouvelle(43).

Les auteurs peuvent donc choisir l'approche pédagogique qu'ils jugent la mieux appropriée pour répondre à l'esprit du programme. Il serait important qu'ils expliquent leur choix car l'exercice d'une pratique pédagogique est en relation nécessaire avec le développement des attitudes intellectuelles et sociales et avec le type de société désirée(44).

PRESCRIPTION 46 L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE PRÉCONISÉE

Le guide de l'enseignant contiendra une explication concrète et détaillée de l'approche pédagogique préconisée, sa justification et les conséquences d'un tel choix.

4.1.3 LE CONTENU HISTORIQUE ET L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS

En regard de sa fonction de soutien pédagogique, le guide de l'enseignant devrait:

---

(43) On peut retrouver "certains" éléments d'explication dans:
ALLARD, G., "L'enseignement systématique", Connaissance des principaux modèles théoriques d'éducation, Conseil supérieur de l'éducation, Ministère de l'Education, août 1974, pp. 37 - 38.

(44) BERTRAND, Yves et Paul VALOIS, Les options en éducation, Québec, Service de la recherche, Secteur de la planification, ministère de l'Education, 1980.

- Proposer des éléments pour rendre possible une planification du processus enseignement-apprentissage:

  - en indiquant quels objectifs seront poursuivis et quelle séquence sera préconisée;

  - en définissant clairement la préparation immédiate qui est nécessaire pour l'utilisation du manuel de l'élève;

  - en donnant des informations sur les transitions d'un module à l'autre, non seulement chronologiques mais aussi logiques, en montrant l'enchaînement des concepts, etc. dans le but d'assurer la cohérence entre les modules;

  - en donnant des informations sur les éléments de contenu (ou en complétant celles données dans le manuel de l'élève).

- Proposer des mises en situation stimulantes, diversifiées, faciles à réaliser qui suscitent l'intérêt des élèves vis-à-vis les réalités de sa société.

- Contenir de nombreuses suggestions d'activités d'apprentissage et donner des indications quant à leur exploitation pédagogique:

  - en proposant des exercices en relation avec la mesure du temps historique (comment travailler la ligne du temps et la frise du temps) et avec la démarche historique (comment utiliser des documents) (*);

  - en précisant le contexte des documents de première main;

  - en suggérant des activités qui respectent les rythmes d'apprentissage;

---

* Activités particulièrement mises en valeur dans Le Guide pédagogique.

- en indiquant une estimation de la durée moyenne des activités proposées;

- en explicitant les objectifs facultatifs s'il y a lieu;

- en suggérant des activités réalisables sans un amas de matériel dispendieux;

- en précisant quelles habiletés intellectuelles et techniques l'activité développera et comment elle le fera;

- en suggérant des attitudes intellectuelles et sociales rattachées à l'activité de l'objectif;

- en fournissant des fonds de cartes historiques, des graphiques, des schémas et des activités de base qui pourront être reproduits sans problème rattaché aux droits de reproduction;

- en suggérant des activités en vue d'un réinvestissement des connaissances et des habiletés et un choix d'activités de synthèse qui précisent les liens avec l'amorce de l'unité et les objectifs visés;

- en contenant des résumés-synthèse ou des tableaux schématisant certains aspects qu'il peut être utile de saisir globalement, qui sont préalables à des objectifs du programme si l'on veut comprendre le contexte de certains événements historiques et qui permettent d'étoffer le contenu et de l'enrichir;

- en suggérant des éléments de réponses et des pistes d'interprétation aux questions et aux problèmes posés;

- en suggérant des moyens d'évaluation formative(*).

---

* Voir les annexes VI et VII qui suggèrent des moyens d'évaluation formative facilement adaptables.

PRESCRIPTION 47 LE CONTENU HISTORIQUE ET L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Le guide de l'enseignant devra permettre l'atteinte des objectifs du programme:

- en donnant des informations sur les éléments de contenu et sur les façons de faire comprendre à l'élève les objectifs intermédiaires et terminaux qui n'auront pas été assez élaborés dans le manuel de l'élève;
- en précisant quelles habiletés intellectuelles et techniques et quelles attitudes l'activité développera;
- en contenant des indications nécessaires à la préparation et à l'application des activités d'apprentissage proposées dans le manuel de l'élève.

4.1.4 LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

En regard de sa fonction d'enrichissement pédagogique, le guide de l'enseignant est un lieu privilégié pour stimuler les innovations pédagogiques. Cependant, il reviendra à l'auteur et à l'éditeur d'évaluer la place à accorder à ce contenu dans le guide ou à le présenter sous forme d'appendices ou de cahiers annexés subséquemment.

On pourrait, par exemple:

- prévoir une section pour les commentaires afin de permettre aux enseignants de communiquer leurs réflexions et leurs suggestions à l'auteur qui pourra améliorer le guide de l'enseignant et le manuel de l'élève;

- suggérer diverses sources d'information en prolongement des activités, des moyens d'enrichissement et de récupération sous forme d'acétates, de dossiers, de fiches pour permettre un enseignement plus individualisé;

- proposer des moyens de mettre à profit les ressources du milieu scolaire;

- exploiter l'histoire thématique;

- expliquer les diverses façons de faire:

  . analyser les cartes historiques;

  . analyser un texte d'époque;

  . faire une recherche historique;

  . exploiter l'actualité;

  . organiser des débats, des discussions;

  . vivre un jeu de simulation, une dramatisation;

  . visiter un dépôt d'archives, un musée;

- contenir des références bibliographiques commentées;

- contenir une liste commentée de matériel audio-visuel pertinent en indiquant l'endroit où ces documents sont disponibles; il conviendrait d'indiquer l'utilisation de ces films en rapport avec les objectifs du programme car, en général, ce matériel a été conçu dans un contexte différent de celui du nouveau programme;

- faire connaître davantage certaines formules de cours[45] qui favorisent une participation optimale des élèves et la communication du résultat de leurs recherches, par exemple:

  le travail d'équipe,
  le séminaire,
  l'enseignement par contrats,
  les simulations et les jeux éducatifs;

- suggérer des moyens d'évaluation formative.

4.1.5 L'ÉVALUATION FORMATIVE

4.1.5.1 Les buts de l'évaluation formative

L'évaluation formative fait partie intégrante des processus d'enseignement et d'apprentissage car elle permet de juger du degré d'atteinte des objectifs poursuivis ainsi que de l'efficacité des moyens pédagogiques utilisés.

---

(45) Voir à ce sujet:

FOURNIER, Michèle, Typologie des formules pédagogiques, Les Editions du Griffon d'Argile Inc., Québec, 1978.

Il y aurait avantage à adapter aux élèves de deuxième secondaire des formules qui sont vécues au primaire et même au CEGEP et à l'université.

Elle vise non seulement à renseigner l'enseignant sur la performance de son groupe mais aussi à mettre en évidence les niveaux d'apprentissage d'un élève en regard des objectifs poursuivis. Il s'agit d'identifier, à un moment précis, les points forts et les points faibles de tous et de chacun des élèves en vue de faire ressortir la nature des difficultés rencontrées et de choisir des stratégies pédagogiques appropriées. Cette évaluation amène donc l'enseignant à s'interroger sur l'efficacité de ses interventions et à prendre les décisions qui s'imposent pour mieux répondre aux besoins de ses élèves.

L'évaluation formative favorise en plus les échanges entre l'enseignant et ses élèves dans leur apprentissage. Ces échanges informent les élèves de leur situation et leur permettent de mieux comprendre la nature de leurs difficultés. Ces informations peuvent aussi être utilisées pour aider à coordonner les interventions des parents et des intervenants avec celles de l'enseignant dans leurs tâches communes d'éducateurs.

4.1.5.2 Des suggestions d'évaluation formative

Dans le but d'améliorer la qualité des apprentissages, le guide de l'enseignant devrait faire ressortir la nécessité d'une évaluation formative ponctuelle(46).

Une évaluation qui permette de vérifier la poursuite et l'atteinte des objectifs du programme suppose que l'on

---

(46) Le Programme, p. 63.

se préoccupe non seulement de l'acquisition des éléments de contenus mais que l'on tienne compte:

- de la connaissance de faits en rapport avec les objectifs intermédiaires et les objectifs terminaux;
- du développement des habiletés intellectuelles et techniques;
- du développement des attitudes intellectuelles et sociales(47).

Le guide de l'enseignant pourrait préciser les moments opportuns d'évaluation en les intégrant aux processus d'enseignement et d'apprentissage. L'évaluation formative devrait porter sur l'atteinte de chaque objectif intermédiaire. A la fin de chaque module, l'on pourrait présenter différents moyens qui aideront l'enseignant à vérifier la qualité des différents types d'apprentissage réalisés par chaque élève et à agir en conséquence pour améliorer leur compréhension. On laisserait le soin à l'enseignant d'utiliser ou d'adapter le moyen suggéré et de choisir les critères de performance qui conviennent le mieux à son enseignement et à son groupe(*).

Pour traiter de l'évaluation dans le matériel didactique de base, les auteurs devraient consulter les documents pertinents sur l'évaluation pédagogique du ministère de l'Éducation(48).

---

(47) Voir à ce sujet, DE LANDSHEERE, G., Introduction à la recherche en éducation, Armand Colin-Bourrelier, Paris, 1976 et la section 1.1.2.2 de ce devis.

(*) Voir l'annexe VII qui suggère un moyen d'évaluation formative. Des recherches sont en cours à ce sujet au Service du développement de la Direction de l'évaluation pédagogique.

(48) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, D.G.D.P., Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du primaire et du secondaire, février 1981, #16-0064.

PRESCRIPTION 48 L'ÉVALUATION FORMATIVE

Dans le guide de l'enseignant, on devra retrouver des informations ou des suggestions d'évaluation (moyens concrets) reliées à l'approche pédagogique préconisée par l'auteur, en les intégrant aux processus d'enseignement et d'apprentissage.

4.2 LES ASPECTS PHYSIQUES ET LES OUTILS DE CONSULTATION

4.2.1 LES ASPECTS PHYSIQUES

Le guide de l'enseignant peut prendre diverses formes:

. un ensemble de feuilles mobiles;
. un ensemble de fascicules;
. une série de dossiers;
. un seul livre.

Le guide de l'enseignant devrait être présenté comme un ensemble de feuilles mobiles (environ 21 X 29 cm, 3 trous). Cette forme est favorisée pour les nombreuses qualités pédagogiques et économiques qu'elle comporte.

Cette forme:

- facilite les transformations;
- permet l'intégration du matériel déjà acquis;
- encourage le renouvellement, la créativité;
- permet l'enrichissement;
- facilite la manipulation: on peut utiliser un module à la fois et faire des regroupements;

- permet l'intégration des fonds de cartes historiques obligatoires et de certaines activités de base;
- ne nécessite par de reliure spéciale (l'utilisateur choisira une reliure de son choix).

PRESCRIPTION 49 LES ACTIVITÉS REPRODUCTIBLES

Le guide de l'enseignant devra comporter une section où les fonds de cartes historiques obligatoires et certaines activités de base seront conçues pour être imprimées par l'enseignant selon ses besoins. L'autorisation de reproduire et d'utiliser ces éléments devra être explicite dans le guide de l'enseignant.

4.2.2 LES OUTILS DE CONSULTATION

Certaines parties sont utiles en tant qu'outils fonctionnels servant à mieux comprendre l'agencement du contenu et à retracer rapidement l'information contenue dans le texte. Il serait pertinent de retrouver une table des matières et un index historique(*).

Pour chacun des modules, le guide de l'enseignant devrait proposer une bibliographie sélective sur les contenus du programme et sur l'approche pédagogique préconisée par l'auteur. Cette bibliographie sommaire de livres et d'articles de revues facilement disponibles devrait comporter une analyse succinte ou des commentaires sur les différents titres proposés.

PRESCRIPTION 50 LA BIBLIOGRAPHIE

Le guide de l'ensignant devra contenir une bibliographie sélective sur les contenus du programme et sur l'approche pédagogique préconisée par l'auteur.

* Voir la section 2.6 de ce devis.

CONCLUSION

Ce devis d'histoire générale est publié à l'intention des auteurs et des éditeurs; il énumère les caractéristiques que devraient posséder le manuel de l'élève, le matériel de classe et le guide de l'enseignant. Il a pour but de faire ressortir l'esprit pédagogique qui doit animer les productions si l'on veut que le matériel didactique de base soit dynamique et que le manuel de l'élève soit considéré comme le fil conducteur dans la démarche d'apprentissage des élèves.

Conçu dans une perspective normative mais aussi dans une perspective de soutien, ce devis contient des éléments d'orientation qui permettront, nous l'espérons, la composition de matériel didactique de base de qualité, à un prix avantageux, tout en facilitant le travail des auteurs et des éditeurs dans leur tâche que nous savons exigeante et innovatrice. Nous pourrons de la sorte collaborer au progrès de la formation historique des élèves.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information sur l'un ou l'autre des éléments de ce devis.

****

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Documents pédagogiques produits par le ministère de l'Éducation du Québec.

DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, La lisibilité des textes destinés aux élèves du primaire: guide pratique pour les auteurs de manuels scolaires, novembre 1981, 82 p.

DIRECTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE, L'évaluation dans le matériel didactique, avril 1980, code: DE-800403, 12 p.

DE GAGNÉ-LAUZON, Carole et Hoa PHAM-DANG, Utilisation et production de matériel didactique par les enseignants du secondaire, cahier 2: enseignement général, matières optionnelles, D.M.D., code 16-4315-02, février 1981, 168 p.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE, Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du primaire et du secondaire, février 1981, code: 16-0064, 23 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, M.E.Q., Cadre relatif à l'élaboration de programmes et de guides pédagogiques, D.P., 1978, 21 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, M.E.Q., Programme d'études, Histoire générale, 2e secondaire, formation générale, version d'avril 1982, #16-3658, 67 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, M.E.Q., Guide pédagogique, Histoire générale, 2e secondaire, formation générale, version de septembre 1981, #16-3658-01, 33 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, M.E.Q., Guide pédagogique, Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire, version de mars 1981, #16-3660-01, 275 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Connaissance des principaux modèles théoriques d'éducation, Conseil supérieur de l'éducation, Service général des communications, 1974, 61 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, 1979, 163 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Le règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, version commentée et annotée, 16-062, avril 1981, 21 p.

****

ANNEXE I

LES STATISTIQUES SCOLAIRES

Robert Michaud
Service de l'analyse et de l'évaluation
Direction du matériel didactique

PROJECTIONS DE CLIENTÈLES DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES(49)

	ANNÉES SCOLAIRES			
	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
1ère sec.	79 096	77 676	75 632	68 956
2e sec.	80 160	78 305	76 899	74 876
3e sec.	84 290	80 160	78 305	76 899
4e sec.	92 356	84 290	80 160	78 305
5e sec.	96 025	86 815	79 233	75 350

Ces prévisions n'incluent pas le secteur privé et on ne peut affirmer que la proportion des élèves fréquentant ce secteur se maintiendra: cette proportion était de 13% dans l'enseignement secondaire en 1980-1981. On ne peut affirmer non plus que la proportion des élèves ayant droit à l'enseignement en langue anglaise (16% au secondaire en 1980-1981) se maintiendra dans les prochaines années. C'est pourquoi les prévisions démographiques préparées par le ministère sont globales et ne distinguent pas ces sous-groupes.

On prévoit que la population étudiante francophone de deuxième secondaire sera approximativement la suivante dans le secteur public:

en 1981-82 = 67 334
1982-83 = 65 776
1983-84 = 64 595

(49) DIRECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES DU M.E.Q., 3 juillet 1979, Dossier no: 92.065/79.

Pour les années suivantes, il sera possible d'effectuer une certaine extrapolation à partir des populations francophones du primaire en 1983-84[50]:

1ère	année:	71 073
2e	année:	65 865
3e	année:	65 235
4e	année:	62 799
5e	année:	62 165
6e	année:	60 799

(50) Idem.

ANNEXE II

LE TABLEAU DES MODULES ET DES UNITÉS DU PROGRAMME

TABLEAU DES MODULES ET DES UNITÉS DU PROGRAMME D'HISTOIRE GÉNÉRALE

MODULES		UNITES			
Titres	Objectifs généraux	Nombre d'objectifs terminaux		Nombre d'objectifs intermédiaires	
		obligatoires	*facultatifs	obligatoires	*facultatifs
1 L'histoire et ses matériaux	Comprendre la nature de l'histoire et les moyens de s'initier à la connaissance historique.	2		5	2
2 La préhistoire et les premières civilisations	Comprendre l'évolution de l'être humain préhistorique et quelques caractéristiques des premières civilisations.	2		4	2
3 Athènes et Rome dans l'Antiquité	Comprendre quelques caractéristiques fondamentales des civilisations athénienne et romaine dans l'Antiquité.	2		4	2
4 La société médiévale en Europe occidentale	Comprendre les principales caractéristiques de la société médiévale en Europe occidentale.	2		4	2
5 Renaissance et expansion européenne en Amérique	Comprendre l'expansion européenne en Amérique dans le contexte de la Renaissance.	2		1	1
6 L'ère des révolutions en Occident	Comprendre les aspects déterminants de l'ère des révolutions en Occident.	2	1	4	6
7 Le siècle actuel	Comprendre des aspects de la continuité et du changement au siècle actuel.	2		5	1

ANNEXE III

L'UTILISATION DU MANUEL(*)

---

* La majorité des enseignants de sciences humaines utilisaient rarement ou pas du tout le manuel. A ce sujet, il serait important d'analyser les causes de la faible utilisation du manuel de l'élève dans le contexte des années 1975-1979, car ces tableaux représentent une réalité associée à un programme-cadre.

Tableau 23: Distribution des enseignants selon l'utilisation du manuel, par matière(50)

	Sciences humaines %	Sciences de la nature %	Arts %	Musique %	Total %
Utilisation exclusive ou principale	9,2	27,8	2,6	7,7	15,4
Utilisation partielle	54,6	53,7	20,6	53,8	48,8
Utilisation rare ou nulle	36,2	18,4	76,8	38,5	35,8
TOTAL:	100,0 (125)	100,0 (126)	100,0 (43)	100,0 (24)	100,0 (318)
Score moyen d'utilisation	1,73	2,09	1,25	1,71	1,70

Si on calcule un score d'utilisation par matière, les sciences de la nature demeurent en première place suivies des sciences humaines (score plus élevé au deuxième cycle), de la musique et des arts.

Les raisons principales pour lesquelles certains professeurs y ont exclusivement recours sont de deux sortes: on y voit l'essentiel du programme et il n'existe pas à leur connaissance, d'autres documents imprimés pertinents. Le choix d'une méthode d'enseignement particulière peut aussi expliquer une telle situation; dans ce cas, le manuel constitue le programme. Ainsi, en sciences de la nature, l'adoption du Chem's ou du PSSC impose l'utilisation d'un manuel et de certains autres matériels complémentaires.

(50) DE GAGNÉ-LAUZON, Carole et Hoa PHAM-DANG, op. cit., p. 66.

ANNEXE IV

LE GENRE D'ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SCIENCES HUMAINES

Tableau 30: Distribution des réponses selon le genre d'activités réalisées, par matière(51)

	Sciences humaines %	Sciences de la nature %	Arts %	Musique %	Total %
Exercices courts	22,9	27,4	16,9	14,6	22,8
Travaux de recherche courts	19,2	20,3	17,6	14,6	19,2
Mémorisation	15,2	16,8	14,1	18,8	15,4
Initiation à l'utilisation des documents	16,4	7,3	6,8	8,3	11,5
Recherche élaborée	10,4	6,2	21,6	12,5	10,9
Activités d'apprentissage individualisé	5,8	13,0	6,8	22,9	9,4
Activités libres	8,0	7,3	13,5	4,2	8,4
Autres	2,0	1,7	2,6	4,2	2,3
TOTAL:	100,0 (451)	100,0 (310)	100,0 (148)	100,0 (48)	100,0 (957)

(51) DE GAGNÉ-LAUZON, Carole et Hoa PHAM-DANG, op. cit., p. 78.

ANNEXE V

LA SCOLARITÉ DES ENSEIGNANTS EN HISTOIRE

Robert Michaud

Service de l'analyse et de l'évaluation
Direction du matériel didactique

STATISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ DES ENSEIGNANTS EN HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES: CYCLE 1980-1981(52)

SCOLARITÉ	ENS. HISTOIRE (471, 475)	ENS. HISTOIRE (971, 975)	ENS. GÉOGRAPHIE (470)	ENS. GÉOGRAPHIE (970)
14	67	2	111	5
15	134	6	191	10
16	170	73	174	43
17	221	77	232	43
18	214	60	228	29
19	262	43	177	20
20	3	2		1
Total des enseignants:	1 071	263	1 113	151

(52) MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction de la planification sectorielle des système, 19 janvier, 1982, p. 1, N/D: 710-Q16-L01.

ANNEXE VI

UN EXEMPLE D'AUTO-ÉVALUATION PAR L'ÉLÈVE

Andrée Chalifoux

Service du développement
Direction de l'évaluation pédagogique

OBJECTIF: Habileté à rédiger des fiches documentaires

LISTE DE VÉRIFICATION PAR L'ÉLÈVE

Consigne: pour chacune des étapes, coche la case oui si tu as respecté ce qui était demandé et coche la case non si tu n'as pas respecté ce qui était demandé.

	Oui	Non
1. J'ai fait 10 fiches documentaires.	☐	☐
2. Les 10 fiches documentaires sont <u>toutes</u> présentées de la même façon:		
a) le sujet est identifié sur chacune des fiches;	☐	☐
b) une citation est écrite sur chacune des fiches;	☐	☐
c) la référence est identifiée sur chacune des fiches:		
i. le nom complet de l'auteur est placé en premier;	☐	☐
ii. le titre est en deuxième place et souligné;	☐	☐
iii. la page est précisée en troisième place.	☐	☐
3. Les sources (les documents) utilisées sont valables:		
a) pertinentes: chaque fiche parle du sujet;	☐	☐
b) sources variées: parmi les fiches documentaires:		
i. quelques-unes (précise le nombre:) sont extraites d'une encyclopédie;	☐	☐
ii. quelques-unes (précise le nombre:) sont extraites d'un manuel scolaire;	☐	☐
iii. quelques-unes (précise le nombre:) sont extraites d'une revue ou d'un journal;	☐	☐
c) récentes: tous les documents utilisés ont été publiés en 1960 ou après.	☐	☐
. Mes fiches sont classées par sujet.	☐	☐

emarques de l'élève (s'il y a lieu):

Nom de l'élève:

emarques du professeur (s'il y a lieu):

ANNEXE VII

UN EXEMPLE D'ÉVALUATION FORMATIVE

Andrée Chalifoux

Service du développement

Direction de l'évaluation pédagogique

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'ENSEIGNANT

Objectif: Habileté à rédiger des fiches documentaires

Consigne: Cocher la case lorsque le critère a été respecté

Nom des élèves	CRITÈRES												REMARQUES SUR CHACUN DES ÉLÈVES
	Nombre de fiches	Présentation uniforme					Sources valables					Classement fonctionnel	
	10	Identification du sujet	Transcription de la citation	Identification de la référence			Pertinentes	Variées: 3 sources			Récentes	Par sujet	
				Auteur	Titre	Page	Relatives au sujet	Encyclopédie	Manuels scolaires	Revues et journaux	1960 et plus		
1.													
2.													
3.													
4.													
5.													
6.													
7.													
8.													
...													
...													
Total													
REMARQUES SUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES													